

19^e Année. N^os 13-14

1er-15 Juillet 1919

BULLETIN
DES
DROITS DE L'HOMME
PUBLICATION BI-MENSUELLE

ÉTUDES DOCUMENTAIRES SUR
L'Affaire Caillaux

II

L'Affaire Lipscher⁽¹⁾

(1) La première Etude sur "La Campagne de préparation" a paru au Bulletin du 1^{er} Juin.

Indépendamment de ce que publie sur l'affaire Caillaux le Bulletin des Droits de l'Homme, nous avons entrepris, en exécution d'une résolution du Comité Central en date du 2 mai 1919, la publication du texte officiel des Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'instruction de la Cour de Justice.

Ces interrogatoires paraissent par fascicules de 64 pages à 0 fr. 75 le fascicule ; 4 fr. 50 la série de sept.

Les cinq premiers fascicules sont parus.

L'abonnement au Bulletin ne donne pas droit à ces fascicules, qui sont publiés hors série.

PARIS — Rue de l'Université, 10 (VII^e arr^t)

PRIX DE CE NUMÉRO : 75 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'Innocence de M. Caillaux

	Pages
ntroduction.....	611
I. — La Thèse de l'accusation d'après M. Les- couvé.....	613
II. — Léopold Lipscher et le <i>Figaro</i>	624
III. — Les premières tentatives de Lipscher.....	628
IV. — Les visites de Thérèse Duverger.....	629
V. — Les lettres de Lipscher.....	632

DEUXIÈME PARTIE

Les auxiliaires de l'accusation

I. — M. Beauquier, industriel	643
II. — Le Voyage de Thérèse Duverger.....	649
III. — Le Rôle de Beauquier.....	653
IV. — Les Inventions de Beauquier.....	656
V. — Les Variations de Thérèse Duverger	659
VI. — Le Fond de l'affaire Lipscher.....	662
VII. — L'Affaire Marx.....	664

TROISIÈME PARTIE

Machinations de justice et de police

I. — Les Lettres dissimulées.....	668
II. — A la poursuite d'une « preuve »	669
III. — L'Imagination de Lipscher	671
IV. — Les Missions Faralioq-Nicolle	673
V. — Achat et fabrication de « preuves »	676

Conclusion	681
------------------	-----

Annexes

I. — Le <i>Figaro</i> et le Gouvernement hongrois ..	683
II. — Le <i>Figaro</i> à la Chambre des députés de Hongrie	684

BULLETIN DES DROITS DE L'HOMME

N^o 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

611
613
624
628
629
632
643
649
653
656
659
662
664
668
669
671
673
676
681
683
684

611
613
624
628
629
632
643
649
653
656
659
662
664
668
669
671
673
676
681
683
684

611
613
624
628
629
632
643
649
653
656
659
662
664
668
669
671
673
676
681
683
684

L'affaire Lipscher-Marx

PREMIÈRE PARTIE

L'innocence de M. Caillaux

INTRODUCTION

L'affaire Lipscher, et son appendice l'affaire Marx, peuvent se résumer en quelques phrases. Un Austro-Hongrois, courtier tardé d'affaires internationales, Léopold Lipscher, a essayé de faire connaître à M. Caillaux les conditions de paix que l'Allemagne consentirait à la France. Il prétendait parler au nom du Gouvernement allemand, et comme agent du baron Oscar de Lancken, ancien conseiller de l'Ambassade allemande à Paris et ami personnel de l'Empereur. M. Caillaux ne répondant pas à ses lettres, Lipscher dépêcha auprès de lui sa maîtresse, une Française nommée Thérèse Duverger. M. Caillaux adressa alors à Lipscher quelques lignes, qui constituaient une fin de non-recevoir absolue, et consigna sa porte à la femme Duverger.

Quelques semaines plus tard, un personnage inconnu se présenta chez M. Caillaux et lui tendit deux bouts de papier ; l'un portait ces mots : « *M. Lipscher, comme intermédiaire, ne paraît pas désirable. Je me mets à votre disposition et suis autorisé à établir les rapports que vous déirez* », l'autre cette adresse : « *H. A. Marx, aux soins de*

M. le professeur D^r Herbertz, Steinerstrasse, 37, Berne.
M. Caillaux jeta l'individu à la porte, mis les papiers dans un dossier où se trouvaient quelques lettres de Lipscher, et n'entendit plus parler de rien.

De ces incidents minuscules, qui avaient tout au plus une valeur anecdotique, l'accusation a voulu tirer une « grande affaire ». Elle a cru qu'elle pourrait montrer l'ancien président du Conseil en conversation avec des agents de l'ennemi, prêtant l'oreille aux suggestions de l'Allemagne, accueillant, discutant même ses propositions de paix, de paix d'abaissement et de honte. Vains efforts : les raisonnements les plus subtilement tendancieux s'écroulent dès qu'on leur oppose un fait, un texte, une preuve. Cette preuve, le dossier la fournit, lumineuse et irréfutable, et si notre but était seulement d'établir l'innocence de M. Caillaux, il nous suffirait de citer trois ou quatre documents d'une authenticité incontestable et incontestée : en face d'eux, il ne reste rien de l'accusation.

Mais si le but premier de la Ligue des Droits de l'Homme est bien de montrer que c'est injustement et sans raison aucune que M. Caillaux est poursuivi, de déchirer les légendes calomnieuses que l'on a tissées autour de lui, son effort tend aussi vers un résultat plus général. Dans l'affaire Caillaux, comme autrefois dans l'affaire Dreyfus, il ne suffit pas de sauver la victime. Il faut aussi dénoncer les bourreaux, étaler au grand jour leurs turpitudes et leurs crimes, jusqu'à ce que la nation, enfin éclairée sur cette monstrueuse iniquité, surgisse contre ses artisans, et mette un terme définitif à leurs méprisables agissements.

Le dossier Lipscher ne contient pas seulement la preuve de l'innocence de M. Caillaux. Il contient la preuve des machinations et des manœuvres montées de toutes pièces contre lui, la preuve du piège qui lui a été tendu, la preuve de l'indignité des auxiliaires de l'accusation, la preuve, plus douloureuse, de l'indignité d'une « justice » qui, pour servir des haines aveugles, s'est salie en dissimulant des pièces capitales, en négociant avec des agents de l'ennemi, en tentant de subordonner des témoins et d'acheter à prix d'or des documents truqués. Tout cela, il faudra le dire. Et tous ceux qui le sauront devront le répéter. Une démocratie qui consentirait à

fermer les yeux, hypocritement, sur les crimes de ceux qui prétendent parler au nom de la Société entière commettrait contre elle-même la pire des fautes.

* *

De l'affaire Lipscher-Marx, il n'est pas question dans le Réquisitoire rédigé le 10 décembre 1917 par le général Dubail pour être soumis à la Chambre des Députés. L'accusation à ce moment l'ignorait, et c'est M. Caillaux qui, le premier, l'a fait connaître. Déposant le 13 décembre devant la Commission de onze membres chargés par la Chambre d'examiner la demande de levée d'immunité introduite contre lui, l'ancien président du Conseil souligne que dès le début de la guerre il avait été en butte aux calomnies les plus abjectes, et représenté comme un ami, un serviteur de l'Allemagne (1). Cette odieuse campagne avait eu tout naturellement pour résultat de faire converger les entreprises louches vers M. Caillaux, et celui-ci, à titre d'exemple, résuma en quelques mots, sans donner de noms, l'affaire Lipscher (2). S'il avait été coupable, ou seulement imprudent, M. Caillaux ne se serait-il pas gardé d'attirer l'attention sur ces faits ?...

Dès l'ouverture de l'instruction, le capitaine rapporteur Bouchardon demanda à M. Caillaux des précisions sur le récit qu'il avait fait devant les Onze ; et de janvier à juillet 1918, il l'interrogea de la façon la plus minutieuse sur les incidents Lipscher, qui faisaient en même temps l'objet d'une enquête au cours de l'instruction du procès de M. Malvy devant la Cour de Justice. Enfin M. le procureur général près la Cour de Justice Lescouvé donna, dans ses réquisitions écrites du 29 octobre 1918, la thèse de l'accusation, telle que nous devons maintenant l'exposer.

I. — LA THÈSE DE L'ACCUSATION

d'après M. Lescouvé

M. Lescouvé rappelle d'abord comment M. Caillaux a connu Lipscher.

(1) Voir l'*Affaire Caillaux, I. — La Préparation* (B. O. du 1^{er} juin 1919).

(2) Rapport Paisant P. 64.

Lipscher est un Hongrois qui a longtemps vécu en France; quelques jours avant la guerre, il était question de lui à la Cour d'assises de la Seine, lors du procès criminel de Mme Caillaux.

... Lipscher, qui est un aventurier sans scrupules, mais qui a des relations, prétend à cette époque avoir des papiers compromettants pour le *Figaro* à raison d'une publicité financière faite par ce journal au sujet d'un emprunt hongrois.

Il est alors en rapports fréquents non seulement avec M. Caillaux, mais avec tout son entourage, et notamment avec deux secrétaires de celui-ci, MM. Michel et Pontana.

En juillet 1914, l'ancien ministre, désireux d'entendre cet individu devant la Cour d'assises, le fait venir de Bruxelles, où il habite avec sa maîtresse, une Française nommée Thérèse Duverger.

Lors de la guerre Lipscher regagne la Belgique où il fait la connaissance de M. de Lancken.

M. de Lancken, qui a participé aux négociations de 1911 après le coup d'Agadir, connaît parfaitement M. Caillaux; il sait à quelles tractations singulières et secrètes celui-ci s'est alors livré (1).

Connaissant les relations de Lipscher avec M. Caillaux, le baron de Lancken en informe la chancellerie impériale.

Aussi, lorsque celle-ci, après les batailles de la Marne et de l'Iser, a formé le projet de détacher la France de l'Entente par une paix séparée, elle songe aussitôt à recourir aux services de Lipscher pour sonder les dispositions de certaines personnalités politiques considérées, à tort ou à raison, par suite de leurs relations avec M. Caillaux, alors en Amérique, comme animées de dispositions favorables vis-à-vis de l'Allemagne.

Lipscher se rend alors à Genève, et demande au consul de France, M. Pascal d'Aix, un sauf-conduit pour aller à Paris.

Il s'agit d'exposer aux personnalités envisagées, à défaut de M. Caillaux, dont M. Lipscher déplore l'éloignement, le programme d'un rapprochement franco-allemand contre l'Angleterre, l'Allemagne étant disposée à faire à la France pour l'obtenir des concessions exceptionnellement généreuses.

(1) On trouvera la réponse à cette imputation dans les *Interrogatoires* de M. Caillaux et dans notre *Etude Documentaire sur Agadir*.

Le Ministère des Affaires Etrangères refuse tout sauf-conduit. Lipscher, quelques mois plus tard, passe en Hollande avec sa maîtresse et fait une nouvelle démarche auprès de M. Allizé, ministre de France à la Haye.

Il lui déclare avoir besoin d'un sauf-conduit pour conférer, au nom de l'opposition hongroise, avec des personnalités françaises appartenant à un certain groupement politique sur les conditions auxquelles la Hongrie pourrait peser sur l'Autriche pour l'amener à conclure la paix.

Le 16 juin 1915, M. Allizé adresse une note à ce sujet au Ministère des Affaires Etrangères. Il conseille le refus qu'on lui ordonna effectivement de transmettre et il déclare que :

Lipscher lui a donné l'impression d'être plutôt le mandataire de M. Lancken que celui de l'opposition hongroise ; il pense que cet individu voulait aller en France pour essayer de reprendre les fils de la politique qu'avait pratiquée à Paris, en 1911, l'ancien conseiller de l'Ambassade d'Allemagne.

M. Allizé a vu juste : l'Allemagne a confiance dans la politique de M. Caillaux ; elle a de bonnes raisons pour cela, nous le savons maintenant par le télégramme Luxembourg ; les démarches vont continuer.

Il est des sollicitations auxquelles un homme politique comme M. Caillaux ne saurait répondre par écrit : après quelques lettres restées sans réponse, Lipscher finit par le comprendre.

Il se décide à faire passer en France par l'Angleterre sa maîtresse, Thérèse Duverger, chargée de porter la bonne parole de la part de l'Allemagne.

Thérèse Duverger arrive à Paris le 8 octobre 1915. Elle rencontre M. Caillaux à son domicile en octobre, novembre et décembre, en même temps que Lipscher adresse à l'ancien ministre une correspondance « rédigée en langage conventionnel et dont elle lui a sans doute fourni la clef ».

M. Lescouvé reproduit ici le récit fait par M. Caillaux devant la Commission des Onze, et il ajoute :

Si ce récit est exact, rien à dire, c'est de la plus parfaite correction.

Le malheur est qu'il ne l'est certainement pas.

Cela parce que M. Viviani (déposition du 4 février 1918) déclare n'avoir jamais eu connaissance de propositions de paix émanant de M. de Lancken, et parce que M. Briand déposition du 31 janvier 1918) déclare que jamais M. Caillaux ne lui a communiqué les lettres de Lipscher, ni le texte de sa réponse. M. Malvy, lui, se souvient bien de l'affaire Lipscher, mais « on ne saurait en être surpris puisque... c'est lui-même qui s'est chargé d'aviser M. Caillaux d'être prudent et de cesser de recevoir cette femme (Thérèse Duverger) ».

Et M. Lescouvé prétend rétablir la réalité « tant par les correspondances relatives à l'affaire Lipscher, qui ont été en partie retrouvées, que par les déclarations des témoins. » (1).

Pour comprendre cette correspondance rédigée en termes conventionnels, il faut noter qu'« Oscar » y désigne M. de Lancken ; « Benoit » le Gouvernement allemand, « Jadot » M. von Jagow, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ; « la Société de là-bas » le Gouvernement français ; « les biens saisis » les régions occupées par les troupes allemandes ; « la grande affaire commerciale » la paix entre l'Allemagne et la France ; quant à M. Caillaux, il y figure tantôt sous le nom de « Michel », son secrétaire, tantôt sous celui de « Joseph » ou de « Caron ».

La première lettre du coffre-fort de Florence est datée de La Haye le 26 mai 1915 ; elle est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous avertir que je dois vous voir d'urgence dans une affaire très importante, laquelle a un intérêt cardinal pour vous et tous vos collègues. Si vous ne pourriez vous déranger, je suis prêt à accepter un sauf-conduit et à me rendre en France à l'endroit que vous pourriez me fixer, mais il faut que je vous voie à tout prix.

Dans l'attente de votre décision par fil, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mon profond respect.

Votre bien dévoué

LIPSCHER.

Kettingstraat, 5, La Haye.

(1) On verra par la suite de cet exposé que M. Lescouvé ne retient de ces correspondances et *déclarations* que celles qui lui plaisent. Procédé de polémique, peut-être, de justice, point

Une seconde lettre fut adressée par Lipscher à M. Caillaux de Ryswick (Pays-Bas), le 4 novembre 1915, « alors que Thérèse Duverger, arrivée à Paris le 8 octobre et ayant déjà vu M. Caillaux, en a avisé son amant ».

Cher Monsieur,

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que vous êtes en parfaite santé. Souvent des nouvelles erronées circulaient de votre personne par ici, qui m'inquiétaient beaucoup. Entre temps, Thérèse a dû vous expliquer pourquoi j'ai été à Genève, mais malheureusement vous étiez absent de Paris... Vous avez donc appris qu'Oscar m'avait dépeché auprès de vous pour vous dire que Benoît concentre en vous tous ses espoirs dans l'avenir... Après m'être rendu personnellement compte chez Benoît même, j'affirme par des faits précis qu'il n'y a pas une personne de votre société de là-bas qui serait en faveur auprès de ces messieurs comme vous l'êtes. Mais ce qui m'avait le plus surpris, ce sont les concessions qu'ils consentiraient à faire surtout par votre intervention. Je vous en parle savamment, car j'ai jamais voulu partir à Genève sans que l'on m'énumère ce que l'on vous voulait. Je répète donc que, d'un simple geste, vous pourriez rétablir tout, même bien au-delà, à la grande surprise de tout le monde. Vous me direz probablement que c'est impossible, sur quoi permettez-moi de vous faire remarquer que votre amitié m'est beaucoup trop précieuse pour ne vous avancer que des faits absolument sûrs. C'est à vous à en juger et de vous en rendre compte...

Suit une demande d'argent, car Lipscher n'a pas été réglé de ses frais de déplacement pour le procès de Mme Caillaux...

Vient ensuite, dans l'ordre des dates, une carte postale à découvert écrite de Zurich le 14 novembre :

Cher Monsieur,

J'arrive du siège social d'ici, c'est-à-dire de Berne, car le patron d'Oscar, M. Jadot, m'a fait donner par le représentant de Berne des indications concernant les affaires à venir. Je vais donc écrire à votre adresse à M. Michel que je suppose qu'il est toujours chez vous. S'il serait absent, veuillez, je vous prie, prendre possession de son courrier. Je suis fort heureux aujourd'hui, car désormais je suis absolument certain que seulement par vous, et je répète que par vous, on consentira de réaliser la grande affaire commerciale.

Toujours votre bien dévoué...

LIPSCHER.

^{■ Que}je voudrais bien, cher Monsieur, vous causer ou à M. Pascal ou à M. Pont.

N° 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

Enfin, dernière lettre importante, expédiée à M. Cail-
laux sous le couvert de son secrétaire M. Michel :

Zurich, le 14 novembre 1915.

Cher Monsieur Michel,

Je ne sais si cette dame a su vous préciser entièrement l'importance de l'affaire à réaliser ; mais hélas ! depuis longtemps j'aurais dû venir et vous en parler, mais on m'avait dit que vous étiez mobilisé. Cependant je suis obligé maintenant de vous en parler, et croyez-moi, cher Monsieur, vous serez bien surpris des résultats déjà acquis. Il s'agit dorénavant de mettre de côté les exagérations racontées sur le compte de Benoît ; mais on sait que vous n'êtes pas l'homme de vous laisser intimider par des légendes. Inutile, n'est-ce pas, de vous répéter que Benoît concentre en vous seul l'espoir de mener à bien cette transaction...

Vous voyez que vous êtes toujours le favori de ces messieurs. C'est surtout Oscar qui s'exposait le plus chez Benoît... Il vous nommait toujours mon « ami Michel ». Malgré que je n'avais aucune raison de douter de la sérieux de ce mandat qu'il m'avait chargé d'accomplir, j'ai tenu cependant... de me rassurer chez Benoît avant de partir, et m'étant entièrement rendu compte qu'on veut faire l'affaire, je consentis donc qu'on m'utilise pour vous approcher... Mais depuis ce temps bien des événements ont écarté Oscar de l'affaire... : je ne suis actuellement qu'en relations avec le secrétaire de M. Benoît, soit M. Jadot.

Selon les dernières nouvelles de ce dernier, que le représentant de Berne m'a fait savoir, je dois vous dire : 1^e..... ; 2^e Que, malgré que Benoît sait que le moment n'est pas encore venu pour votre intervention dans la société, néanmoins Jadot prétend que vous deviez être éclairé pour les variations de l'avenir, et d'avoir dans votre poche les conditions qui, je répète, vont vous surprendre ; 3^e Qu'il y a lieu de s'entretenir avec un des membres de la société de Benoît, pour être prêt au moment vous.

J'ajoute encore que vous aurez pour tout ceci besoin de temps, pour vous concerter... Il m'a dit de vous rassurer qu'il observera une flexibilité bien prononcée avec les meilleures intentions amicales... et la main-levée des biens saisis.

Entre parenthèses, je tiens encore à dire quo j'ai su par l'entourage de Benoît qu'on fera encore bien plus, et que vous seul, je répète, vous seul, obtiendrez bien davantage.

Jadot m'avait ajouté encore qu'on ne cherche rien d'extraordinaire de cette société, mais on veut avoir la satisfaction complète d'effacer à tout jamais les membres actuels qui ont toujours paralysé le développement des intérêts communs

d'où la raison qu'on serait prêt d'opérer de la façon que vous établirez ensemble.

La transaction se présente donc telle.

Vous me donnerez certainement, cher Monsieur, les indications nécessaires, quand vous jugerez utile.

Votre fidèle serviteur,

LIPSCHER.

C'est donc de façon certaine une amorce de négociations de paix émanant du Gouvernement allemand et ayant pour intermédiaire chargé de toucher M. Caillaux, le Hongrois Lipscher : à l'homme d'Etat français dont en connaît déjà par Minotto et Luxembourg les dispositions restées favorables malgré les hostilités, on fait savoir qu'il est toujours *persona grata* à Berlin ; surtout si l'on devait traiter avec la France par son intervention, non seulement l'Allemagne évacuerait les territoires envahis, mais elle irait même bien au-delà ; le gouvernement allemand n'ignorant pas d'ailleurs que le moment n'est pas encore venu pour M. Caillaux d'intervenir dans les affaires de la France, lui demande seulement de bien vouloir s'entretenir avec lui pour, lorsque l'heure favorable viendra, n'être point pris au dépourvu. C'est l'invitation évidente à aller causer en Suisse.

Que fait le député de la Sarthe ? Repousse-t-il du pied la proposition, comme il l'a dit à la Chambre dans son discours du 22 décembre 1917 ? Déclare-t-il, du moins, sévèrement à la dame Duverger que Lipscher lui a adressé des lettres inadmissibles, qu'il n'a aucune qualité pour écouter un pareil langage, ainsi qu'il l'a fait entendre dans ses explications à la Commission des « Onze » ?

Nullement.

A cet égard, les témoins entendus sont formels.

* * *

Fort gênée pour expliquer un rôle au sujet duquel, à l'époque, la police aurait assurément dû lui demander des comptes, Thérèse Duverger prétend d'abord, dans sa déposition du 2 février, avoir simplement prié M. Caillaux de la part de Lipscher d'obtenir un sauf-conduit pour celui-ci, afin de lui permettre de venir en France s'entretenir de la paix ; elle affirme que l'inculpé lui répondit qu'il allait faire tout son possible pour obtenir cette pièce. On sait que M. Malvy ne crut pas devoir l'accorder.

Mais un industriel, mobilisé comme automobiliste, M. Beauquier, qui connaît depuis longtemps Lipscher et sa maîtresse, a reçu de cette dernière certaines confidences ; entendu à l'ins-

truction le 4 février, il déclare qu'elle lui a dit avoir été reçue de la façon la plus aimable par M. Caillaux ; sollicité de se rendre en Suisse, celui-ci lui a répondu que, très surveillé, cela lui était impossible. Si l'on connaissait le motif de son voyage, il se ferait assassiner : il l'a priée de demander à Lipscher de cesser de lui écrire des lettres aussi imprudentes, mais en même temps de lui dire de patienter, qu'un jour ou l'autre ils pourront causer.

M. Beauquier, dit-il à cet égard la vérité ?

Aucun doute, semble-t-il : c'est à peu près, en effet, le même langage que, sollicité par Minotto au nom de von Luxembourg, M. Caillaux a tenu à Buenos-Aires en janvier 1915 ; très surveillé, il est obligé à beaucoup de prudence : il craint d'être assassiné.

Confronté le 5 février dernier avec M. Beauquier, la dame Duverger, toujours embarrassée, est bien obligée de reconnaître cependant que Lipscher lui a parlé des conditions de paix que l'Allemagne entendait offrir à la France ; ces conditions rapportées par elle à M. Beauquier étaient l'évacuation des territoires occupés en France et en Belgique. Pas d'indemnité de guerre ; cession au besoin à la France de la partie de l'Alsace occupée par ses troupes, mais liberté laissée à l'Allemagne de se retourner contre l'Angleterre.

Bile finit même par reconnaître que M. Caillaux lui a parlé de la grande surveillance exercée sur lui ; il a pu lui dire également qu'au début de la guerre, on a voulu l'assassiner. Il n'est pas impossible qu'en causant, elle ait dit à M. Beauquier que M. Caillaux conseillait à Lipscher de patienter.

Loin de la mal recevoir, M. Caillaux lui a remis 500 francs, précisant bien par là qu'il se considérait comme libéré avec Lipscher du chef des frais de voyage exposés par celui-ci au moment du procès de Mme Caillaux. Dans une déposition du 16 juillet, elle déclare qu'en lui donnant une enveloppe qui contenait cinq billets de cent francs, il lui dit : « Je suis quitte en vous remettant ceci. Je ne dois plus rien. »

Elle ajoute, dans sa déposition du 16 juillet, que M. Caillaux a exprimé devant elle son mécontentement des lettres que Lipscher lui avait écrites et qu'il trouvait tout à fait imprudentes. Elle en a fait part à son amant. Elle a bien dit à M. Caillaux que celui-ci parlait au nom du baron de Lancken. Il lui a alors répondu : « Lancken n'est pas un homme sérieux. Si j'avais quelque chose à traiter, ce n'est pas avec lui que je voudrais le faire. Il m'a compromis autrefois. » Tout cela se passait lors de sa première visite au député de la Sarthe, vers le 15 octobre environ.

Elle avoue enfin avoir écrit à Lipscher que l'envie de traiter ne manquait pas à M. Caillaux, mais qu'il n'était pas libre de le faire.

Entendue de nouveau au mois d'août, elle va plus loin encore : elle déclare qu'elle s'est rendue cinq fois chez M. Caillaux, que,

mis au courant des ouvertures de son ami, il lui a répondu à peu près textuellement : « Ce que propose Lipscher m'intéresse, mais je ne puis bouger en ce moment, et si j'allais en Suisse, je risquerai d'être victime d'une agression. »

Elle a d'ailleurs, à l'époque, parlé de ses démarches à sa sœur Gabrielle ; M. Caillaux, avait-elle dit à cette dernière qui en a déposé à l'instruction, avait été intéressé par les propositions de Lipscher, mais il estimait que le moment n'était pas venu de les réaliser.

Comme tout cela est différent des allégations de l'ancien président du Conseil à la Chambre d'abord, devant le capitaine rapporteur ensuite !

Et il y a des détails qui ne peuvent avoir été inventés ; la tentative d'assassinat au début de la guerre, la surveillance exercée sur M. Caillaux, ses craintes d'être tué, une certaine animosité de sa part contre M. de Lanken qui l'a compromis autrefois : allusion évidente aux tractations secrètes de M. Caillaux avec l'Allemagne en 1911 et aux fameuses dépêches de l'ambassade allemande de Paris à la Wilhelmstrasse, sur lesquelles l'inculpé, invoquant le secret d'Etat a refusé de s'expliquer (1).

Mais M. Caillaux de triompher devant le capitaine Bouchardon : à côté des lettres de Lipscher, dans le coffre-fort de Florence, se trouve le brouillon d'une lettre adressée à celui-ci par le député de la Sarthe sous pli recommandé.

Elle est ainsi conçue :

Paris, le 18 novembre 1918,

MONSIEUR,

Je ne veux accueillir ni même envisager aucune des suggestions, que je comprends mal au surplus, et qui sont contenues dans les lettres que vous avez adressées à mon domicile.

A toutes ces suggestions, si tant est que je les entende, je réponds par une fin de non-recevoir absolue. J'ajouterais, allant jusqu'au bout de ma pensée, que l'on me fait injure en me les adressant.

Recevez Monsieur, l'assurance de mes distingués sentiments.

J. C.

C'est bien le refus, dit M. Caillaux, de toute espèce de

(1) Devant le capitaine Bouchardon. Devant la Commission d'instruction de la Cour de Justice au contraire, le secret d'Etat ayant été levé par l'initiative du Gouvernement, M. Caillaux s'est longuement expliqué. M. Lescouvé, une fois de plus, s'est réjoui trop vite. Voir les *Interrogatoires*.

N^os 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

tractation ; c'est la confirmation des explications fournies par moi à la commission des « Onze ».

Pourquoi donc cette lettre de rupture, alors que déjà l'ineulpé a exprimé à Thérèse Duverger son mécontentement de la correspondance de Lipscher, qu'il trouve fort imprudente, alors que cette femme déclare qu'elle en a fait part à celui-ci, alors que dans une lettre du 18 novembre 1915, qui est au dossier, elle écrit précisément à M. Caillaux qu'elle a bien recommandé à son ami de ne plus écrire à l'ancien ministre ?

L'explication en est fort simple : la lettre du 14 novembre 1915, adressée au domicile du député de Mamers sous le couvert de son secrétaire, M. Michel, est extrêmement compromettante ; elle lui est remise à Paris le 16 ou le 17. Or l'enveloppe, qui a été retrouvée dans le coffre de Florence, porte la motion : « Ouvert par l'autorité militaire ».

L'autorité militaire peut avoir remarqué la lettre, et il faut se couvrir : de là, la lettre de rupture.

* * *

Que conclure de cette trop longue discussion ?

Que M. Caillaux n'a nullement repoussé du pied les ouvertures qui lui étaient faites ; que, bien au contraire, il s'est montré intéressé par elles ; qu'invoquant le danger d'une pareille démarche, il a répondu ne pouvoir se rendre en Suisse ainsi que le demandait le Gouvernement allemand ; qu'il a conseillé à Lipscher de patienter ; un jour où l'autre, a-t-il dit, on pourra causer.

De tout cela, Lipscher a été informé par sa maîtresse. Il en a certainement fait part à ses mandants allemands.

Le but poursuivi par l'Allemagne est maintenant atteint : par Minotto et von Luxbourg, elle sait déjà que l'homme d'Etat français a à peine changé son orientation politique d'avant-guerre ; elle n'ignore pas aujourd'hui que ses propositions de paix l'intéressent et que, le moment venu, il se montrerait disposé à causer.

C'est tout ce que la Chancellerie impériale désirait obtenir de Lipscher, qui est un aventurier et qui n'est pas homme à mener à bien une négociation de nature aussi délicate.

L'ancien ministre ne veut pas se rendre en Suisse pour causer avec un délégué qualifié, comme on l'en priaît.

Qu'importe ?

On va venir à lui.

Et, en effet, dans le coffre-fort de Florence, mine inépuisable de papiers précieux pour l'instruction, l'on trouve deux nouveaux documents.

L'un à la machine à écrire : « M. Lipscher, comme intermédiaire, ne paraît pas désirable. Je me mets à votre disposition et suis autorisé à établir les rapports que vous désirez. »

L'autre, avec le texte suivant : « H. A. Marx, aux soins de M. le Professeur Dr. Herbertz, Steinerstrasse, 37, Berne », tracé à la main d'une écriture qui, ainsi qu'a permis de le vérifier le dossier de l'affaire du *Bonnet Rouge*, n'est autre que celle du banquier Marx, de Mannheim.

Marx est l'un des principaux agents de l'espionnage allemand, celui qui a versé au traître Duval les fonds destinés à la propagande criminelle du *Bonnet Rouge*.

Quelle explication M. Caillaux va-t-il donner de la présence de ces deux documents dans son coffre-fort d'Italie, là où il a placé ses papiers les plus secrets, là où l'on a découvert le mémoire « Les Responsables », les notes politiques, et les lettres de Lipscher ?

« Un jour, dit-il, dans son interrogatoire du 24 janvier 1918, un monsieur me demande un rendez-vous par téléphone, il donne son nom, se dit grand négociant suisse, désire m'entretenir d'une question économique importante pour la France. J'accorde le rendez-vous ; à peine entré, il me remet une enveloppe dans laquelle se trouvent deux bouts de papier, qui sont parmi les pièces saisies à Florence. Je mets immédiatement le monsieur à la porte. Je téléphone ensuite à l'hôtel qu'il avait indiqué, son nom y était inconnu. »

Cette visite est des premiers mois de 1916, février ou peut-être même mars, déclare M. Caillaux dans son interrogatoire du 21 juin.

— N'avez-vous pas, du moins, demande le capitaine Bouchardon dans un autre interrogatoire du 26 janvier, essayé de faire arrêter cet individu ?

— Comment l'aurais je pu ? répond l'inculpé ; j'étais seul dans mon cabinet, je n'avais même pas alors de domestique homme, je ne pouvais cependant pas lui mettre la main au collet. »

Et voilà tout ! après l'affaire Minotto, après les incidents de Lipscher, tout le monde pensera sans doute que c'est insuffisant.

Mais, objectera encore le député de Mâmes, les deux documents incriminés étaient avec les lettres de Lipscher sous une chemise, portant de ma main au crayon bleu : « Propositions de conversation 1915, mon refus. » (1).

Il y avait sous cette même chemise d'autres pièces ne comportant aucune espèce de refus, même en apparence ; l'entrevue du délégué de Marx est, au surplus, des premiers mois de 1916, et nullement de 1915.

Comment comprendre d'ailleurs, si M. Caillaux avait brutalement éconduit, comme il veut bien le dire, le délégué du Gouvernement allemand, les instructions suivantes données par la censure impériale le 6 juin 1917 : « Pour des raisons

(1) M. Lescouvé, qui semble avoir le culte de l'inexactitude, a mal copié. Le dossier porte « Mes refus ».

politiques, il est recommandé de façon pressante de ne rien écrire sur l'ex-premier ministre français Caillaux, et de ne mentionner son nom dans aucune circulaire ? »

Cela rappelle singulièrement la recommandation adressée aux militaires ennemis dans un document trouvé sur un cadavre allemand lors de l'offensive de Champagne de septembre 1915.

En voici la traduction :

Armées Oberkommando 3 au G. Q. G. (31 juillet).

Secret.

Il est arrivé, paraît-il, qu'on ait jeté des tranchées allemandes dans les tranchées françaises des déclarations imprimées de Caillaux et autres personnalités politiques françaises qui ne sont pas complètement hostiles à l'Allemagne.

On fournit ainsi au Gouvernement français des moyens de combattre ces personnalités dont l'activité peut encore nous être des plus avantageuses. Il faut donc empêcher ceci d'une façon absolue.

Par ordre de l'Oberkommando :

Signé : Von Hohn.

Transmettre des copies jusqu'aux régiments inclus.

Ne serait-ce pas la réponse au désir exprimé à von Luxembourg par l'intermédiaire du comte Minotto ?

* *

Voilà, fidèlement résumé, ou le plus souvent textuellement reproduit, le récit que fait M. Lescouvé de l'affaire Lipscher-Marx, et les conclusions qu'il en tire. Nous allons maintenant reprendre, pas à pas, toute cette singulière histoire, en utilisant les renseignements mêmes que fournit le dossier de l'instruction. Et l'on verra que M. Lescouvé, pour aboutir à sa conclusion, a dû laisser dans l'ombre les faits et les documents essentiels de la cause.

II. — Léopold Lipscher et le Figaro

Comment M. Caillaux a-t-il connu Léopold Lipscher, l'aventurier austro-hongrois ? L'accusation aimeraient à laisser placer quelques doutes là-dessus : pendant la

guerre, Lipscher apparaît comme un agent avéré de l'Allemagne... dès avant la guerre, M. Caillaux était en relations avec lui... Mais le récit des relations de M. Caillaux avec Lipscher antérieurement à la guerre n'est pas gênant pour l'ancien président du Conseil, et ce sont d'autres qui auraient intérêt à épaisser le silence sur certains faits, qui après cinq années, s'estompaient heureusement dans les brumes du passé.

Au mois de décembre 1913, le journal *le Figaro* commença, sous la signature de son directeur, Gaston Calmette, une violente campagne contre M. Caillaux, alors ministre des Finances dans le cabinet Doumergue. Il l'accusait de tractations financières louches, de manœuvres politiques singulières, et répétait, comme *leit-motiv*, que M. Caillaux avait vendu le Congo à l'Allemagne, qu'il avait, le 4 novembre 1911, signé l'abaissement et l'humiliation de la France, qu'il faisait une politique allemande. Cette campagne apparut sous un jour d'autant plus singulier que le même journaliste en avait mené une tout aussi ardue en faveur de M. Caillaux, lorsque celui-ci était président du Conseil, et, en particulier, avait vanté avec enthousiasme ce même traité franco-allemand du 4 novembre 1911...

Après les premiers articles de Calmette, M. Caillaux reçut la visite d'un « journaliste » austro-hongrois, correspondant du *Figaro* à Budapest, qui lui proposa des documents compromettants pour Calmette et le *Figaro*, avec lesquels il venait de se brouiller. M. Caillaux refusa ces armes. Le correspondant du *Figaro* était Léopold Lipscher.

Quelques jours plus tard, le comte Michel Karolyi, dont Lipscher s'était réclamé auprès de M. Caillaux, vint voir ce dernier au Ministère des Finances. Ils causèrent de la situation politique en Hongrie, et le comte Karolyi montra au ministre quelles difficultés le parti de l'Indépendance — dont il était le leader — francophile et hostile à la Triple Alliance, rencontrait du fait que quelques journaux français, dont au premier rang le *Figaro*, soutenaient le chef du Gouvernement hongrois, le germanophile comte Tisza.

Après le drame de mars 1914 et la mort de Gaston Calmette, Lipscher revint à la charge. Cette fois, M. Caillaux, qui n'était plus au Gouvernement, et dont le devoir était de défendre sa femme, accepta les propo-

sitions du Hongrois. De même, il accepta, en juin, l'offre que lui fit le comte Karolyi, lors d'un passage à Paris, de faire interpeller à la Chambre hongroise le comte Tisza sur ses relations avec le *Figaro*, et de faire déposer des députés de l'opposition hongroise à la barre de la Cour d'assises de la Seine.

En quoi consistaient les relations du *Figaro* et du comte Tisza ?

Lipscher était entré en rapports, au nom du Gouvernement hongrois, avec MM. Gaston Calmette, directeur, et E. Glaser, administrateur du *Figaro*, et avait conclu une sorte de contrat avec ces messieurs, qui, au même moment, prétendaient s'ériger en professeurs de patriottisme. Aux termes de cet accord, Léopold Lipscher devait le correspondant en Hongrie du *Figaro*, qui s'engageait à publier les articles qu'il recevrait de lui ; pour cela le journal parisien devait recevoir une subvention annuelle de trente mille francs, sur laquelle il consentait à Lipscher une commission de 23 % . Ainsi, pour 22.500 francs, le *Figaro* se vendait sciemment, par l'intermédiaire de M. Lipscher, agent du Gouvernement hongrois, à ce comte Tisza, dont la politique fut une des causes déterminantes de la guerre. Et, de fait, le journal de la rue Drouot publia honnêtement les articles qui lui furent adressés par Lipscher et qui avaient été rédigés par le fonctionnaire hongrois Barat, chef du bureau de la presse du Gouvernement Tisza !

Les documents que Lipscher avait offerts à M. Caillaux n'étaient autres que ces singuliers contrats signés par Gaston Calmette et M. Glaser au nom du *Figaro* (1).

L'interpellation qui se déroula, le 8 juillet 1914 à la Chambre hongroise confirma les renseignements ainsi parvenus à M. Caillaux. Interrogé par le député Lovasz, le comte Tisza fut obligé de reconnaître que le *Figaro* avait sollicité une subvention et qu'il la lui avait fait verser sous le couvert d'une affaire de publicité (2).

On voit que M. Lescouvé a employé dans son réquisitoire une formule .. inexacte, en écrivant que Lipscher « prétend à cette époque avoir des papiers compromettants

(1) Voir ANNEXE I le texte de ces documents.

(2) Voir ANNEXE II le résumé de ces débats. Ajoutons que l'on peut lire dans *l'Humanité* du 24 octobre 1918 un récit des démêlés de Lipscher avec le chef du Bureau de la presse Barat, récit qui authentifie de la façon la plus absolue les faits que nous venons de relater.

pour le *Figaro* à raison d'une publicité financière faite par ce journal au sujet d'un emprunt hongrois. »

Lipscher ne « prétendait » pas seulement, il avait réellement les papiers compromettants, et ces papiers ne concernaient pas une affaire de publicité pour un emprunt — affaire d'un genre malheureusement assez courant dans la presse — mais une subvention annuelle et fixe destinée à payer l'insertion d'articles politiques.

M. Caillaux aurait eu le droit le plus absolu de faire état, devant une Cour d'assises chargée de juger le procès né de la campagne que l'on sait, de faits qui montraient le *Figaro* et son directeur Gaston Calmette sous leur jour véritable. C'est dans ce but qu'il avait accepté les offres de service de Léopold Lipscher — tout en jugeant le personnage à sa valeur — et qu'il avait accueilli la suggestion du comte Karolyi. Lipscher fut chargé de préparer, dans ses détails matériels, le voyage à Paris des députés hongrois amis du comte Michel Karolyi.

Mais, lorsque le procès de Mme Caillaux s'engagea devant la Cour d'assises de la Seine, l'orage grondait déjà à l'Orient de l'Europe. L'Autriche-Hongrie menaçait la Serbie d'une guerre, la Russie affirmait sa volonté de défendre la petite nation slave. L'Allemagne restait énigmatique, tous les jours plus inquiétante. Dans ces conditions, M. Caillaux, d'accord avec M^e Labori, renonça à l'audition des députés hongrois qui avaient été cités, et se contenta de l'allusion qu'il avait faite, au cours de sa déposition, aux documents qui lui avaient été apportés par Lipscher.

Quelques jours plus tard, la guerre éclate. Lipscher quitte Paris, se rend à Bruxelles où se trouve sa maîtresse Thérèse Duverger. M. Caillaux le perd complètement de vue (1).

(1) Notons en passant que Lipscher a prétendu, dans quelques uns de ses multiples récits, et que le témoin Beauquier a également raconté, que l'aventurier hongrois aurait pu traverser les lignes françaises pour regagner la Belgique grâce à un saut-conduit qui lui aurait été délivré tantôt par M. Caillaux, tantôt par le général Percin, tantôt par M. Messimy — car les versions se suivent sans se ressembler. — Faut-il dire que ce n'est là qu'une calomnie absurde ? Une chose cependant doit en être retenue : la rencontre des noms de MM. Caillaux, Percin, Messimy. Ce n'est pas la première fois que nous faisons cette remarque. Ce ne sera pas la dernière.

III. — Les premières tentatives de Lipscher

A Bruxelles, Lipscher fait la connaissance du baron de Lancken, alors attaché au Gouvernement militaire de la Belgique occupée. Il se vante auprès de ce diplomate des « relations » politiques qu'il prétend avoir en France, et réussit à se faire charger d'une sorte de mission officieuse. Il se rend de Belgique en Suisse, se présente le 16 décembre 1914 à M. Pascal d'Aix, consul général de France à Genève, sollicite sans succès un sauf-conduit pour venir à Paris. Une tentative analogue faite en juin 1915 auprès de M. Allizé, ministre de France à La Haye, essuie le même échec.

Les faits que rapporte le procureur général relativement à cette période sont exacts en gros. Mais il en est autrement des conclusions qu'il prétend en tirer. A l'en croire, M. Caillaux est le seul que M. de Lancken et ceux au nom de qui il agissait aient tenté d'atteindre, ou lorsqu'il y en a eu d'autres, c'est parce qu'on connaît leurs relations avec M. Caillaux. Une telle affirmation est absolument inexacte. Lorsque Lipscher se rend à Genève en décembre 1914, M. Caillaux est au Brésil depuis huit jours, et grâce à la presse réactionnaire française et à ses commentaires perfides, son départ est loin d'avoir passé inaperçu. Lipscher aurait témoigné à M. Pascal d'Aix son regret de ne pouvoir rencontrer l'ancien président du Conseil. Une telle parole cadre avec tout ce que l'on sait du caractère de l'aventurier, qui est un vaniteux et un bluteur, toujours prêt à faire étalage de ses pseudo-relations. Et peut-être aussi Lipscher s'imaginait-il qu'à raison du service qu'il avait rendu à M. Caillaux, celui-ci lui prêterait une oreille plus favorable.

Mais en tout cas, lorsqu'il demanda un sauf-conduit, ce n'était pas pour voir M. Caillaux. Ce n'était pas non plus pour voir des personnalités soumises à l'influence de M. Caillaux; pour le prouver, il suffit de citer les hommes désignés par Lipscher à M. Pascal d'Aix : MM. Léon Bourgeois, Jean Dupuy, Paul Deschanel, d'Estournelles de Constant, Marcel Sembat, Jules Guesde.

* * *

Lipscher n'a pas seulement essayé d'aller en France pour voir M. Caillaux ou d'autres hommes politiques. Le

26 mai 1915, il adressa à M. Caillaux une lettre dont on a déjà lu le texte page 10. L'ancien président du Conseil ne répondit pas, pas plus qu'à d'autres lettres qui lui parvinrent en septembre et octobre de la même année, et qu'il n'a pas conservées. M. Lescouvé, bien obligé de le constater, écrit : « Il est des sollicitations auxquelles un homme politique comme M. Caillaux ne saurait répondre par écrit... Lipscher finit par le comprendre ». Tous les raisonnements et toutes les insinuations de M. le procureur général ne peuvent rien contre ce fait : M. Caillaux n'a pas répondu à Lipscher, ni par écrit, ni autrement. Si M. Caillaux avait été désireux d'entamer la conversation avec l'aventurier hongrois, il aurait pu lui envoyer un émissaire sûr. Il s'est contenté de mettre la première de ses lettres dans un dossier intitulé : *Propositions de conversations 1915. Mes refus*, avec deux autres pièces concernant des députés de l'opposition hongroise internés en France au début de la guerre. Quant à celles qu'il reçut de Lipscher en septembre-octobre il les mit simplement au panier.

IV. Les visites de Thérèse Duverger

(Octobre-décembre 1915)

Voyant que ses lettres restaient sans réponse, Lipscher résolut de toucher M. Caillaux de telle façon que celui-ci ne put se dérober. Il fit venir de Belgique en France — nous verrons dans quelles conditions — sa maîtresse, Thérèse Duverger, une Française, et l'envoya chez M. Caillaux où elle se présenta vers le 16 octobre 1915, après avoir demandé par téléphone un rendez-vous, sous un prétexte quelconque. Elle se donna comme la fiancée de Lipscher et, comme M. Caillaux se plaignait des lettres incompréhensibles dont l'importunitait le Hongrois, elle lui raconta qu'il s'agissait de proposition de paix faites au nom de M. "Oscar" de Lancken. Elle demanda pour Lipscher un sauf-conduit; ainsi il pourrait amener directement au Gouvernement français les

propositions allemandes. Elle termina par une demande d'argent.

Le jour même, M. Caillaux vit M. Malvy, ministre de l'Intérieur, lui raconta l'incident, en conseillant de refuser le sauf-conduits demandés et dont, en effet, il ne fut plus question.

Interrogé à ce sujet au cours de l'instruction de son procès devant la Cour de Justice, M. Malvy, sans contester l'affirmation de M. Caillaux, déclara qu'il n'avait pas gardé le souvenir de cette rapide conversation. Il n'y a là rien d'étonnant. Chaque jour, trois à quatre cents affaires étaient traitées dans le cabinet du ministre. A trois ans de distance, il avait pu oublier cet incident, à la suite duquel M. Caillaux fit écrire, ou écrivit lui-même un mot à Thérèse Duverger pour lui faire connaître le refus du Gouvernement.

Thérèse Duverger revint voir M. Caillaux le 13 ou le 16 novembre. L'ancien président du Conseil lui renouvela l'expression de son mécontentement à l'égard de Lipscher, qui continuait à l'importuner, et il lui remit une somme de 500 francs. Pourquoi ce don ? Lors de sa première visite, Thérèse Duverger avait crié misère, en prétendant — ce qui était faux — qu'elle était des régions occupées, et avait été ruinée par l'invasion ; M. Caillaux avait compris qu'une partie de son insistance était due au désir d'obtenir de lui quelque argent. Il n'y aurait pas lieu d'insister si l'accusation et les magistrats instructeurs ne prétendaient que cette somme était destinée à Lipscher, et qu'en la remettant M. Caillaux s'était rendu coupable de commerce avec l'ennemi ! En 1914, Lipscher avait fait certaines dépenses en vue de la déposition des députés hongrois devant les assises de la Seine, dépenses qui se montaient à 1,300 ou 2,000 francs et que M. Caillaux n'avait pas eu le temps de rembourser avant la déclaration de la guerre. M. Caillaux ne songeait nullement à rembourser une partie de cette somme en donnant 300 francs à Thérèse Duverger : « Comme je lui demandais, dit-il dans son Interrogatoire du 3 avril, de me rendre un service en me débarrassant de Lipscher, comme je me rendais compte que j'étais en présence d'une bande de maitres-chanteurs, j'ai employé un système qui n'est pas toujours bon, mais qui réussit quelquefois. »

« l'avoine » pour prendre un terme qui ne vaut pas seulement pour les sénateurs !... J'ai donné un peu « d'avoine » à Mme Duverger, mais je me rappelle très bien lui avoir dit que je ne donnais rien à Lipscher parce que je n'avais rien à lui rembourser : elle l'a reconnu implicitement dans sa dernière déposition, quand elle a dit que je lui avais déclaré ne pas reconnaître la dette que Lipscher prétendait se faire rembourser. » Et comme M. Pérès semblait vouloir insister, le dialogue suivant mit fin à la discussion.

M. Caillaux. — Remarquez aussi que, dans la lettre où la femme Duverger indique que je lui ai remis 500 francs, elle me remercie avec effusion. Est-ce qu'on remercie ainsi quelqu'un qui rembourse une dette ?..

M. Pérès. — Vous auriez pu ne pas avoir confiance en elle et ne pas lui donner ce qu'elle réclamait au nom de Lipscher puisqu'elle n'avait aucune qualité pour vous donner un reçu valable.

M. Caillaux. — Alors, je ne cherchais pas à rembourser. Donc, j'ai fait un don. Vous abondez dans mon sens.

Le 4 décembre, Thérèse Duverger apporte au domicile de M. Caillaux une lettre de Lipscher, dont nous aurons à marquer l'importance capitale. Sur sa demande, le secrétaire de M. Caillaux lui fixe, par erreur, un rendez-vous pour le 9 décembre. M. Caillaux, mécontent, refuse de la recevoir. La semaine suivante, elle s'introduit de force dans l'appartement, en bousculant la femme de chambre, et demande à M. Caillaux de procurer à Lipscher un emploi dans une banque en Suisse. M. Caillaux répond négativement, et après le départ de cette tenace visiteuse, donne à sa femme de chambre la consigne formelle de ne plus la laisser pénétrer chez lui.

A la fin de décembre, M. Malvy, averti par M. Richard, directeur de la Sûreté générale, des agissements singuliers de Thérèse Duverger, indique à M. Caillaux que cette personne continue à rôder autour de son domicile et le met en garde. A la suite de cette conversation, M. Caillaux communique à son concierge la consigne qu'il avait déjà donnée à sa femme de chambre : ne laisser pénétrer sous aucun prétexte Thérèse Duverger dans la maison.

La précaution n'était pas inutile. La maîtresse du Hon-

grois n'avait pas perdu tout espoir de joindre l'ancien ministre ; elle vint encore 22, rue Alphonse-de-Neuville dans le courant de janvier 1916, mais elle fut éconduite. Lipscher comprit alors que toutes ses tentatives d'approche resteraient vaines, et le 14 février 1916, il écrivit à M. Caillaux une dernière lettre où il exhalait son « indignation ».

V. — Les lettres de Lipscher

On a vu dans le récit de M. Lescouvé que dès après la première visite de Thérèse Duverger rue Alphonse de Neuville, Lipscher a écrit à nouveau à M. Caillaux. Le 4 novembre 1915, Lipscher envoyait de Ryswijk (Pays-Bas) une longue lettre, dont on a lu les passages essentiels page 617. Deux phrases prouvent que M. Caillaux n'avait jamais répondu aux lettres antérieures et ignorait le premier mot des intentions de Lipscher : « Thérèse a dû vous expliquer pourquoi j'ai été à Genève, mais malheureusement vous étiez absent de Paris... Vous avez donc appris qu'Oscar (M. de Lancken) m'avait dépeché auprès de vous... »

M. Caillaux, qui avait dit à Thérèse Duverger qu'une telle correspondance était inadmissible, et qui voyait Lipscher la poursuivre malgré cet avertissement, résolut d'y couper court.

Il prépara donc un court billet, dont le ton ne laissait place à aucune équivoque. Mais au moment de le mettre à la poste, il pensa qu'il vaudrait mieux le soumettre au Gouvernement. M. Caillaux, qui était alors à Mamers, revint donc à Paris sans expédier sa réponse. Il la montra à M. Briand à la Chambre. M. Briand n'a pas gardé le souvenir de ce fait ; mais il a déclaré que s'il avait connu le texte de cette lettre, il n'aurait pu que l'approuver. Et alors, le 18 novembre, M. Caillaux l'envoya sous pli recommandé ; on a retrouvé la minute, ainsi que le récépissé de la poste, dans le coffre-fort de Florence.

Dans l'intervalle, l'ancien président du Conseil avait reçu une carte postale et une nouvelle lettre, datées du 14 novembre, et expédiées de Zurich, qui n'avaient pu que

le confirmer dans sa décision de couper court à ces tentatives (voir plus haut, pp. 617-619, le texte de cette carte et de cette lettre du 14 novembre.)

Nous croyons utile de reproduire ici le texte de la lettre de M. Caillaux à Lipscher, que M. Lescouvé n'a pas citée complètement dans son réquisitoire (voir plus haut, p. 621) :

Paris, le 18 novembre 1915.

Monsieur,

Je ne veux accueillir, ni même envisager aucune des suggestions que je comprends mal au surplus, et qui sont contenues dans les lettres que vous avez adressées à mon domicile.

A toutes ces suggestions, si tant est que je les entende, je réponds par une fin de non recevoir absolue. J'ajouterais, allant jusqu'au fond de ma pensée, que l'on me fait injure en me les adressant.

En conclusion vous comprendrez, Monsieur, que vous ne recevez pas la moindre réponse à de nouvelles lettres sur les mêmes objets et que la chose qui vous reste à faire est de vous tenir tranquille et de cesser d'ennuyer moi ou mes secrétaires.

Recevez, Monsieur, les assurances de mes distingués sentiments.

Signé : J. C.

Malgré sa netteté, cette lettre ne satisfait pas M. le procureur général Lescouvé. A son avis, elle n'est pas sincère, elle est simplement une couverture. De quelle preuve établit-il cette affirmation ?

L'explication, dit-il, est fort simple : la lettre du 14 novembre 1915, adressée au domicile du député de Mamers, sous le couvert de son secrétaire, M. Michel, est extrêmement compromettante ; elle lui est remise à Paris, le 16 ou le 17. Or, l'enveloppe, qui a été retrouvée dans le coffre-fort de Florence, porte la mention : « Ouvert par l'autorité militaire. »

L'autorité militaire peut avoir remarqué la lettre, et il faut se couvrir ; de là, la lettre de rupture (1).

(1) Réquisitoire Lescouvé, p. 21. M. le procureur général emploie encore un autre argument : Pourquoi donc M. Caillaux a-t-il éprouvé le besoin d'écrire à Lipscher, « alors que, dans une lettre du 18 novembre 1913, qui est au dossier, Thérèse Duverger écrit précisément à M. Caillaux qu'elle a bien recom-

N° 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

A cela, il y a deux réponses à faire. D'abord, le brouillon du coffre-fort de Florenée, porte en tête l'indication de lieu *MAMERS*, barrée et remplacée par *PARIS*.

Cela prouve que, conformément à ses dires, M. Caillaux avait préparé, à Mamers, la lettre qu'il a expédiée de Paris. Or, M. Caillaux a passé à Mamers les 13, 14 et 15 novembre 1915. Son brouillon était donc écrit lorsqu'il est rentré à Paris, le 16 novembre, et a reçu la lettre du 14, adressée à M. Michel, son secrétaire. Comme on ne peut se couvrir de quelque chose que l'on ignore, l'argumentation malveillante du procureur général ne tient pas.

Mais il y a mieux. La lettre de M. Caillaux a provoqué une réponse de Lipscher. Cette réponse est au dossier de l'instruction. M. Lescouvé ne peut pas l'ignorer, car elle a été l'objet de plusieurs incidents entre M. Caillaux et le capitaine Bouchardon. A maintes reprises, le capitaine-instructeur avait dit à M. Caillaux : « Sans doute, nous avons le brouillon de votre lettre et le réeépissé de la poste. Mais qu'est-ce qui prouve que c'est bien ce texte-là que vous avez envoyé à Lipscher ? Qu'est-ce qui prouve que ce n'est pas un faux brouillon ? » Et M. Caillaux répondait : « La preuve, c'est la réponse de Lipscher, violente et insultante ». Malheureusement, M. Caillaux n'avait pas mis cette réponse dans son dossier *Mes refus* — ce qui montre combien peu d'importance il attachait à cette correspondance — et il ne pouvait la présenter. Mais, en juillet 1918, elle fut enfin retrouvée dans les archives du secrétariat de l'ancien ministre, et, le 8 du même mois, M. Caillaux la communiquait au capitaine Bouchardon, qui dut en reconnaître l'importance capitale.

Cette lettre, que M. Lescouvé passe complètement sous silence, inflige le démenti le plus catégorique à sa thèse de la *lettre-couverture*. La voici :

Zurich, le 23 novembre 1915.

Monsieur,

Je suis désolé en lisant votre très honorée du 18 courant. Cependant je n'ai rien à me reprocher, et je considère qu'il était de mon devoir de vous tenir au courant de ces affaires.

mandé à son ami de ne plus écrire à l'ancien ministre ? » Un enfant de dix ans répondrait à M. Lescouvé que si Thérèse Duverger a écrit le 18 novembre, M. Caillaux n'a pu recevoir cette lettre, qu'alors que la sienne était déjà partie....

Je n'aurai su pardonner mon silence, si vous seriez resté ignorant de ces faits, et puis, si je m'y suis prêté c'est que j'ai suivi mon secret désir de vous voir en relief, le Maître dominant la situation; j'étais heureux de voir que ça concordait partout et que tous les éléments y corroborent.

Je pourrai certainement vous faire des objections concernant votre trop isolation, mais je ne veux vous contre-dire, ni de vous suggérer, ou de vous influencer. J'enregistre avec dépit votre déclaration, et je vais donner une tournure à cette affaire, par laquelle *elle sera définitivement close*.

Mais si malheureusement vous m'avez fait opposition sur toute la ligne, je ne saurai rester sans insister davantage sur un seul fait, lequel ne vous engage à rien. C'est de ne pas vous considérer quitte envers moi par votre versement de 500 fr., qui de fait ne constitue qu'une partie de mes frais que j'ai déboursés en son temps, et que de fait si je m'y suis permis de vous en demander régularisation (au bout d'un an et demi) c'est que j'y étais acculé par les événements actuels.

Je ne voudrai croire un instant de la part du Grand Ami protecteur que vous me distiez l'être, que juste par ces temps les plus difficiles vous n'auriez pas de compassion pour moi. Je ne saurai envisager une minute de plus que vous fassiez le sourd devant les plus pressants appels du serviteur de mon genre.

J'ai absolument besoin de travailler, et je suis persuadé que par un de vos simples gestes et que par la voie directe ou indirecte de vos nombreuses relations, il ne vous coûtera que de vous occuper 5 minutes de moi pour que je sois casé quelque part en Suisse en attendant la fin de ces terribles événements. C'est là il me semble que j'ai le droit de faire appel à votre haut appui, mais de vouloir m'abandonner maintenant de la sorte que votre dernière lettre me l'inspire serait incompatible — je le répète — envers du serviteur de mon genre et de la part du grand homme que je vous ai connu.

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes dévoués sentiments.

Signé : LIPSCHER.

Ainsi Lipscher « enregistre avec dépit la déclaration » de M. Caillaux, qui lui a « fait opposition sur toute la ligne ! » Que pourrait-on demander de plus net ? A défaut d'autre preuve, ces quelques lignes de l'aventurier hon-grois suffiraient à laver complètement M. Caillaux de l'odieuise accusation que l'on veut faire peser sur lui. Et que M. le procureur général ne vienne pas prétendre que cette lettre, qu'il ignore si soigneusement, est, elle aussi, une lettre de couverture. Si cela était, Lipscher l'aurait

adressée, comme celle du 14 novembre, au nom du secrétaire de M. Caillaux, M. Michel, pour qu'à son tour elle soit « ouverte par l'autorité militaire »; au lieu de cela, il l'a envoyée à Thérèse Duverger, qui l'a apportée elle-même 22, rue Alphonse-de-Neuville.

Mais ce n'est pas tout. Il existe au dossier de l'instruction d'autres lettres de Lipscher. Ce sont des lettres que l'aventurier hongrois adressait à sa maîtresse Thérèse Duverger et qui ont été saisies par la police, qui exerçait sur cette femme une surveillance dont nous aurons à reparler. Ces lettres, M. Lescouvé les connaît, comme il connaît la lettre de Lipscher à M. Caillaux. Mais il se garde bien d'en parler, car elles anéantissent l'accusation ridicule qu'il s'efforce à soutenir en dépit de tout bon sens et de toute équité.

Le 13 décembre 1915, Lipscher adresse à sa maîtresse, de Zurich, une longue lettre, qui est le commentaire de celle qu'il a adressée le 25 novembre à M. Caillaux. Il y laisse éclater son dépit, et il expose en toute clarté son plan d'action : l'ancien président du Conseil ne répond pas à ses avances ; il va donc, sans plus insister, se tourner d'un autre côté. C'est l'aveu le plus net de l'échec total de ses tentatives d'approche.

Zurich, le 13 décembre 1915.

Ma belle Chérie,

J'ai attendu aujourd'hui ta lettre de vendredi de cette fameuse visite, avant de mettre mon affaire dans la voie de la réalisation, mais cette lettre n'est pas encore arrivée, aujourd'hui je me demande quel boniment qu'il a encore soumis.

Faut-il te répéter qu'aucun aléa ou moyen échappatoire sera admis par moi, et si un de ses gestes ne concordera pas avec la breve réalisation de mon vouloir ferme et bien justifié, je prendrai séance tenante une attitude exigeante et même menaçante, car je suis acculé par ma situation et par la conjonction de moments favorables. Entendons-nous bien, ma chérie, que si par une remise quelconque Caron voudra discuter au fond mon désir absolu, je passerai outre le tout, même sans observer le délai, car j'ai éprouvé toute équité avec lui, et si j'envisage dans son état cadavérique qu'il est, j'ai fait mettre en activité une machine avec laquelle il n'avait qu'à marcher pour écraser tout, et qu'il avait oublié que ce ne sont pas des épiciers, mais des hommes qui ont un autre passé que lui qui voulaient lui parler.

Et bien qu'il me paye et qu'il aille au diable il ne peut

quant
des ga
J'atten
jets, e
que tu
ce que
et de
Et cro
nouve
lettre
au p
avoit
actuel
plaine
Cest
catégor
résulta
Bons

Cette
précé
toussai
éclater
pas le
projets
auras 2
lui...
plus de
probl
contien
l'affai
dit qu'
ont un
autres.
à sa m
se fait
jui-mêm
que di
M. Ca
lailles,
mettion
cette le
resser

quand même me servir à rien. Je ne puis m'occuper qu'avec des gens qui sont quelqu'un, mais non pas avec des nullités. J'atteids donc le oui ou le non définitif, car j'ai d'autres projets, à c'est, à Paris même, que je lui rirais au nez, plus tôt que tu crois. Je t'écrirai donc aussitôt la réception de ta lettre, ce que je vais faire et ce que tu auras à faire, mais pas d'aléas et de combinaisons de par lui ; je ne suis plus son polichinelle. Et crois-moi, il se mordra les ongles quand il aura de mes nouvelles, et, avec ceci, je considère close l'affaire Caron, ta lettre m'en dira les derniers mots...

Au fond, ça m'est égal de quitter la voie Caron, car, après avoir bien réfléchi, quand j'étalerai aux conditions des faits actuels notre passé, rien ne me sera plus facile que d'être en pleine sérénité et ce bientôt près de toi...

C'est tout ce que je peux te dire aujourd'hui, mais avise-moi catégoriquement le plus tôt possible ; si possible, *par fil*, du résultat final...

Bons baisers et bien à toi.

Signé : LIPSCHER.

Cette lettre met M. Caillaux hors de cause. Jamais il n'a prêté l'oreille aux suggestions de Lipscher, jamais il n'a consenti à entendre ses propositions, et l'aventurier laisse éclater sa colère. Mais, en même temps, il n'abandonne pas la partie; il cherchera d'un autre côté : « J'ai d'autres projets... Je t'écrirai... ce que je vais faire et ce que tu auras à faire, mais pas d'aléas et de combinaisons de par lui... » Ces « autres projets » n'eurent, sans doute, pas plus de succès, et Lipscher, « acculé par sa situation », en proie à des difficultés d'argent dont toutes ses lettres contiennent l'écho, fit croire à ceux qui le payaient que « l'affaire Caron » était en bonne voie. Ne pouvant pas faire chanter M. Caillaux, il fit chanter ceux dont il dit qu'ils « ne sont pas des épiciers, mais des hommes qui ont un autre passé que lui », c'est-à-dire les Lancken et autres. La lettre du 14 février 1916 adressée par Lipscher à sa maîtresse nous fait saisir son procédé sur le vif. Il se fait envoyer, par Thérèse Duverger, *des lettres dont lui-même lui a fourni le texte*, et qui n'ont d'autre but que de faire croire à ses mandants allemands que M. Caillaux s'intéresse aux propositions qui lui sont faites. Malgré sa longueur, il est indispensable que nous mettions sous les yeux de nos lecteurs, avec son « annexe », cette lettre du 14 février qui n'a pas eu la chance d'intéresser M. le procureur général Lescouvé :

Zurich, le 14 février 1916.

Ma Chérie,

J'ai reçu ce matin ta lettre du 10, et, entre temps, tu as dû recevoir la mienne et une carte de Berne. J'ai déjeuné hier chez le représentant de Benoît et, vois-tu, j'ai tout rétabli labas, ce que je croyais ébranlé. J'ai su également qu'Oscar a eu la frousse de pouvoir tenir le programme que tu connais et qu'il avait une certaine difficulté chez le chef de Jadot, d'où la raison qu'il avait remise en son temps le rendez-vous. Mais qu'entre temps de nouvelles difficultés surgissaient et d'où la raison définitive que l'affaire se trouve inachevée encore aujourd'hui. Ces difficultés ont entièrement disparu à l'heure qu'il est, je pourrai d'un bond réaliser tout si j'avais l'élément suffisant. Je t'avoue au fond je suis content qu'il n'y a rien à faire avec Joseph. Ses façons, en général, et son attitude stupide, mais surtout ses mesquineries me retiennent de concentrer en lui tout ce grand honneur qu'aura celui qui réalisera l'affaire, et, vois-tu, ce n'est pas près de lui que j'aurai les fruits de tout mon travail. Aveuglé qu'il serait par l'ultra réussite, je me heurterai chaque instant à son orgueil bête, car, nul doute, et c'est indiscutable que de fait, c'est moi, c'est par mon activité et par mon savoir faire que le chemin vers un avenir meilleur s'est formé et que des conditions imaginables ont vu le jour par des projets. De ton côté, tu as pu voir ce que Joseph en pensait et tu l'avais remarqué dans une lettre que c'est pas l'envie qui lui manque, mais il ne peut faire comme il veut. Et, de fait, c'est la vérité. Pour cacher son incapacité et voyant combien c'est sérieux, il a préféré de s'attribuer le rôle qu'il t'a manifesté, car il a bien vu la vérité. Alors, pour ne pas s'avouer incapable, il a fallu choisir ce moyen échappatoire de se tenir à l'écart, en se disant : quand même, je te puis assumer la direction de l'affaire et vaut mieux se retirer.

Telle est la situation en ce qui concerne Joseph, d'où la raison qu'il y a longtemps que je l'ai abandonné et ne forgeait auprès de lui que mes intérêts et ses dettes.

Au café, servi au fumoir, chez le représentant, j'ai eu une longue conversation à ce sujet et on m'avait étalé une lettre de Jadot, qui manifeste déjà ce genre de scrupules, qu'hélas moi-même ne me venait à l'idée que trop tard. Les faits sont confirmés que l'ambitieux des plus ambitieux et qui avait le plus besoin de se refaire par un éclat de ce genre, s'est retiré et garde un silence par dépit, ne pouvant le faire autrement. N'est-il pas dit, dans cette lettre de Jadot qui, je te prie de croire, connaît les affaires que les événements passés (sur le compte de Joseph), et que sa situation, hélas ! trop ébranlée, aura mis dans une posture incompatible de traiter de telles affaires et qu'on ne voit plus en lui l'homme qui pourrait mal riser l'opinion de l'adversaire.

E c'est exact, mais moi je ne dois pas avouer ça, pour maintenir mon rôle auprès de Jadot, d'où la raison que j'insiste toujours et je fais espérer. Et, vois-tu, Osc. a eu aussi les mêmes scrupules. Ne m'a-t-il pas dit, le représentant, un jour : Vous êtes parfait et avez tout pour mener à bout l'affaire, mais vous devez vous tromper sur un seul fait, c'est que Joseph n'est plus ce qu'il était et sera inapte de réussir. Et tout ceci se confirme, hélas ! déjà par l'attitude de Joseph. Dans ces conditions, je devrai être à la recherche d'un autre élément, plus capable et mieux placé, qu'il y en a par douzaines, surtout s'ils avaient quelles sont les véritables préentions de Jadot et Cie, et je te répète, preuves en mains, ce sont des intentions sincères (de la part de Jadot).

En attendant, je continue de les faire espérer et justement je remets ci-incluse une enveloppe de lettre adressée à moi, du 25 janvier 1916, et laquelle te servira pour mettre dedans une lettre que tu écriras sur même papier que l'enveloppe et avec la même encre. Tu me la retourneras, le tout sous une autre enveloppe, et par ce fait j'aurai une lettre de toi comme ça sera du 25 janvier, mais cela sera conçu à ma façon. Tu trouveras la copie ci-incluse, que tu copieras mot à mot et me la retourneras express, l'ayant besoin d'urgence.

Villa ce que je te demande aujourd'hui; probablement je te demanderai, demain encore, une autre lettre que je t'écrirai. Je te quitte parce que je suis bien fatigué et je t'embrasse de tout cœur.

TON LÉOPOL.

Écris-moi longuement. Bien des choses à tout le monde.

Et comme il l'annonce, Lipscher envoie à sa maîtresse un texte qu'elle n'aura qu'à copier pour lui permettre de « bluffer » aux yeux des Allemands. Voici le texte intégral de ce singulier document :

Copie de lettre à m'écrire sur du papier comme ton enveloppe ci-incluse et à me retourner les deux pièces sous une autre enveloppe express. Par ce fait, j'aurai sous ton enveloppe du 25 janv. une lettre de toi que j'aurai besoin.

Paris, le 23 janvier 1916.

Mon cher Léopold,

Enfin j'ai pu avoir une longue entrevue avec Joseph. Il était très curieux de savoir les détails de ton affaire et s'intéressait beaucoup de sa tournure. Mon cœur battait fort quand je lui ai dépeint mes pérégrinations et mes souffrances et souvent il posait des questions qui me permirent d'établir qu'il a bien l'envie de la réaliser. Comme toujours il a été fort galant avec

moi et me répétait toujours que tout dépendra désormais de la décision de ses amis, car il est compréhensible que dans une question aussi importante il ne pourra rien faire seul. Je dois t'avertir, mon cheri, qu'il m'a de nouveau répété qu'il ne veut rien avoir à faire avec ton Oscar. Que s'il avait su que c'est de la part d'Oscar que tu es venu en Suisse, il n'aurait jamais permis que quiconque se déplace pour lui et qu'il ne l'a su hélas ! que trop tard, se trouvant en ce moment en voyage. Qu'il n'aime pas Oscar et qu'il n'a aucun titre de l'appeler mon ami Joseph. Que ce Monsieur était toujours sournois avec lui et lui avait déjà fait beaucoup de torts dans d'autres affaires. Mais que surtout depuis ces faits on a vu qui il est et qu'il reste où il est. Que certainement Monsieur Jadot trouvera son remplaçant au moment que l'affaire sera mure. Inutile, donc mon cheri, que tu te donnes de la peine plus longtemps pour lui il est impossible et tu sais ce qu'il m'a dit quand je lui ai raconté l'affaire de la Villa : « Ça ne m'étonne pas ». Il était indigné et m'a demandé ce que tu faisais dans la villa ? Bref, mon cheri, tu n'as donc pas à regretter ton fameux Oscar, c'est un arribieux, d'ailleurs il l'a bien l'air. Joseph m'a de suite renis 2.000 fr. que je t'envoie par la banque et m'a répété qu'il ne peut faire de plus actuellement étant lui-même très gêné. Vois tu, mon cheri, ce n'est pas avec ça que je pourrai retourner près de toi et je me demande quand nous nous reverrons. Voilà 3 mois que nous sommes séparés à cause de cette sale guerre. Il a dit qu'il fera son possible et m'as dit de revenir Vendredi prochain car il va réfléchir. Si par bonheur ceci réussirait je pourrais retourner près de toi et nous serions tranquilles en attendant la fin de la guerre. Fais donc ton possible et à la fin de tous comptes Osc. pourrait l'aider aussi tu as assez travaillé pour lui inutilement. Il m'a encore recommandé de te dire que si tu as ou auras quelque chose à faire savoir que tu le fasse savoir par moi. Eh bien mon cheri tâche de réussir le plus tôt possible que je puise te rejoindre le plus vite et que notre sérenité d'autrefois soit rétablie. C'est tout ce que je voudrai le plus vite possible. Je t'embrasse de tout cœur.

Ta petite Thérèse.

Toute ma famille t'envoie ses meilleurs souvenirs.

Etais-ce la première fois que Lipscher usait de ce procédé de maître-chanteur ? Non. Le texte de sa lettre du 14 février prouve déjà que Thérèse Duverger était habituée à écrire des épîtres de ce genre. Mais il en est une preuve plus nette : sur une carte postale qu'il adressa à sa maîtresse le 21 novembre 1915, nous lisons ces mots : « Je suis dans l'attente des lettres demandées que tu me

devais expédier à Zurich ». Ainsi, dès le début de sa tentative, Lipscher ne pouvait douter de son échec, et pour faire croire le contraire à ceux dont il attendait de l'argent, il se faisait adresser de fausses lettres, des rapports volontairement mensongers.

Au cours de son interrogatoire du 3 avril 1919 par le président de la commission d'instruction de la cour de Justice, comme M. Caillaux soulignait l'importance des lettres « fictives » dictées par Lipscher à sa maîtresse, M. le sénateur Pérès l'interrompit en ces termes :

M. le président. — Personne n'hésitera à penser que, devant l'échec des négociations avec vous, Lipscher a cherché à faire chanter ses mandants.

En effet, après avoir lu les documents que nous venons de reproduire, aucune personne jouissant d'un minimum de bon sens et d'équité ne pourrait nier : 1^e Que les tentatives de négociations de Lipscher avec M. Caillaux aient échoué ; 2^e Que Lipscher ait eu surtout en vue un but de chantage.

Nous sommes heureux de constater notre accord avec M. le président de la Commission d'instruction ; sa rareté même rend une telle rencontre plus précieuse.

M. le procureur général Lescouvé reste seul de son avis.

M. le procureur général affirme : « M. Caillaux n'a nullement repoussé du pied les ouvertures qui lui étaient faites ; bien au contraire, il s'est montré intéressé par elles », alors que Lipscher a écrit exactement le contraire.

M. le procureur général affirme : « M. Caillaux a répondu ne pouvoir se rendre en Suisse ainsi que le demandait le gouvernement allemand », alors que, dans la correspondance il n'y a pas une seule allusion à un tel voyage.

M. le procureur général affirme : « M. Caillaux a conseillé à Lipscher de patienter », alors que Lipscher écrit lui-même à l'ancien ministre le 25 novembre : « Vous m'avez fait opposition sur toute la ligne, alors que Lipscher écrit lui-même à sa maîtresse le 13 décembre : Je considère close l'affaire à Caron ».

N° 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

M. le procureur général affirme : « De tout cela Lipscher a été informé par sa maîtresse ; il en a certainement fait part à ses mandants », alors que tout cela n'est que mensonge, alors que c'est Lipscher qui dictait lui-même à sa maîtresse les lettres qu'elle lui envoyait, alors que Lipscher se vante (lettre du 14 février) de mentir aux Allemands « pour maintenir son rôle » !

Son zèle de magistrat obéissant a entraîné trop loin M. le procureur général Lescouvé. Reprenant une apostrophe récente du président du Conseil, nous lui dirons : « Que votre parole demeure sur vous ! Qu'il soit bien entendu que vous l'avez à cette heure produite, et qu'elle demeure à votre compte. Le pays jugera ! »

DEUXIÈME PARTIE

Les Auxiliaires de l'Accusation

M. Lescouvé ne s'est pas contenté de passer sous silence les lettres essentielles de Lipscher, celles qui montrent sous son aspect vrai la tentative de chantage dirigée contre M. Caillaux, et qui prouvent que l'ancien président du Conseil a effectivement "repoussé du pied" les offres qui lui étaient faites.

M. Lescouvé a également laissé dans l'ombre toutes les pièces qui projettent quelque lumière sur les manœuvres singulières dont M. Caillaux a été l'objet, et toutes les pièces qui dénoncent le rôle étrange des auxiliaires de la justice au cours de l'instruction.

Nous n'avons pas les mêmes raisons que lui de nous taire, et, en nous servant uniquement des propres documents de l'accusation, nous allons montrer que cette affaire Lipscher dont rien ne peut être retenu à la charge de M. Caillaux, lui permet au contraire de se retourner contre ses accusateurs et de les accuser à son tour.

I. — M. Beauquier, Industriel

Dans son *Réquisitoire introductif* du 29 octobre 1918, M. Lescouvé, après avoir rappelé les déclarations faites le 2 février 1918 par Thérèse Duverger, déclarations qui correspondaient exactement aux explications données par M. Caillaux, ajoute: « Mais un industriel mobilisé comme automobiliste, M. Beauquier, qui connaît depuis longtemps Lipscher et sa maîtresse, a reçu de cette dernière certaines confidences... M. Beauquier dit-il à cet égard la vérité ? Aucun doute semble-t-il... » Dès lors, au cours du procès de M. Malvy, on avait fait grand cas du témoignage de M. Beauquier, et M. Pérès avait vanté « la sincérité de ses déclarations ». Maintenant, M. Lescouvé l'élève à la dignité d'auxiliaire principal de

N° 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

l'accusation, et c'est de ses assertions qu'il prétend tirer la preuve de la culpabilité de M. Caillaux. Un tel rôle demande que l'on porte quelque attention au personnage qui le tient.

Le nommé Henri Beauquier est né à Navenne (Haute-Saône) le 21 juillet 1873. Après avoir fait certaines études — il dit être capacitaire en droit — il s'est occupé d'affaires industrielles, et, quelque temps avant la guerre, il a installé à Saventhem, près de Bruxelles, une usine de caoutchouc.

D'après ses propres déclarations, Beauquier aurait fait la connaissance de Lipscher à Paris, en 1902, et se serait lié intimement avec l'aventurier austro-hongrois. Il eut avec lui des relations d'affaires. En particulier, il participa aux singulières tractations de Lipscher avec le *Figaro* dans des conditions qu'il a indiquées lui-même avec un grand luxe de détails, sans d'ailleurs apporter aucune preuve matérielle de ses affirmations, dont certaines sont manifestement inexactes. D'autre part, il rencontra Lipscher et sa maîtresse, Thérèse Duverger, à Bruxelles en août 1914, et il a raconté que c'est sur le conseil du Hongrois qu'il quitta Bruxelles le 20 août 1914, en y laissant sa femme, une Belge, et rentra en France.

A Paris il s'occupa de fournitures militaires jusqu'au jour — 6 avril 1915 — où il fut repris pour le service armé par un conseil de révision et versé dans un régiment d'infanterie, puis, comme automobiliste, au 3^e escadron du Train des Equipages, section des T. M.

Comment ce soldat automobiliste a-t-il été mêlé aux tentatives de Lipscher auprès de M. Caillaux ? Comment a-t-il été amené à rapporter à la police les confidences de la Duverger ? M. Lescouvé se garde bien de nous éclairer à ce sujet. Mais nous trouvons dans le rapport de M. Péres sur l'affaire Malvy le récit en quelque sorte officiel de ces incidents.

M. Péres raconte que « dans les premiers jours d'octobre 1915, la Sûreté Générale était informée, par nos divers services de renseignements en Hollande, du départ pour la France d'une femme Duverger, maîtresse d'un

sieur Lipscher. » Le 11 octobre la Duverger débarque à Dieppe et se rend à Arcueil-Cachan, dans sa famille. Elle est prise en filature, sa correspondance est saisie. On y trouve les fameuses lettres de Lipscher.

En même temps, M. Gauthier (commissaire de police chargé de la surveillance du camp retranché de Paris, sous l'autorité du Gouvernement militaire de Paris, 2^e Bureau) saisissait deux lettres dans lesquelles un sieur Beauquier, soldat automobile, en ce moment en permission à Paris, priait la femme Duverger de venir conférer avec lui. Une surveillance fut donc organisée, et le 18 décembre 1915, à 3 heures du soir, dans le salon de l'hôtel Terminus, fixé comme lieu de rendez-vous, on trouvait Beauquier en tête à tête avec la femme Duverger.

Après l'entrevue, s'étant aperçu de la présence des inspecteurs, Beauquier leur déclarait spontanément qu'il ne voulait pas être compromis par la Duverger et leur expliquait qu'il recourrait à son intermédiaire pour obtenir des nouvelles de sa femme, restée à Bruxelles, où se trouvait installé son ménage avant la guerre. Il ajoutait que la femme Duverger était la maîtresse, depuis 5 ou 6 ans, de Lipscher, agent du Gouvernement allemand, chargé de faire des ouvertures de paix à M. Caillaux, désigné dans sa correspondance sous le nom de *Caron*, et que, l'avant-veille, la femme Duverger s'était rendue chez M. Caillaux pour l'engager à faire le voyage de Zurich afin de se rencontrer avec des agents allemands, mais que celui-ci lui avait répondu : *Pas pour le moment, si je parlais de paix et si j'allais en Suisse je me ferai assassiner.* Attendez à plus tard ! Au surplus, Beauquier se déclarait disposé à dire tout ce qu'il savait si on désirait l'interroger.

Ainsi, ce serait par un pur hasard que le sieur Beauquier aurait été mêlé à toute cette affaire. Désireux d'avoir des nouvelles de sa femme, il aurait eu un entretien avec Thérèse Duverger. Et au cours de cette conversation, cette personne l'aurait mis au courant des tentatives de Lipscher, des réponses de M. Caillaux. Suivi par la police, il se serait retourné et aurait révélé ce qu'il venait d'apprendre.

Malheureusement pour le sieur Beauquier ce récit n'approche que de loin de la réalité des faits, et son intervention n'est pas aussi épisodique qu'il a essayé de le faire croire. Dès le début même de la guerre — ses déclarations en font foi — il s'est occupé pour les dénoncer, de prétendues relations de Lipscher avec M. Caillaux, et, chose curieuse, ses dénonciations ont précédé, avec une régularité troublante, toutes les tentatives d'approche de

l'aventurier hongrois. A des dates où Lipscher n'était pas encore entré dans l'exécution de ses projets, Beauquier les connaissait et s'efforçait d'attirer l'attention sur eux.

Dans les premiers jours de septembre 1914, dès son retour à Paris, Beauquier se rend au journal le *Figaro*, signale la présence de Lipscher à Bruxelles et l'intérêt qu'il pourrait y avoir à surveiller ses agissements et ses rapports avec M. Caillaux. C'était au moment de l'avance allemande et de l'exode des services publics ; le *Figaro* était en plein déménagement, et le Secrétaire de rédaction qui le reçut ne prêta qu'une oreille distraite aux avertissements de Beauquier. Mécontent, Beauquier écrivit pour se plaindre, et revint une seconde fois, mais sans plus de succès. Remarquons qu'à cette date Lipscher n'avait certainement pas pu faire la connaissance du baron de Lancken, et que, même si cela avait été, Beauquier n'aurait pu le savoir. Il se livrait donc à une dénonciation préventive, que nous soulignons, sans en tirer dès maintenant la conclusion.

Beauquier ne dut pas réservé au seul *Figaro* ses révélations de 1914. Nous savons en effet qu'il reçut en décembre 1914 la visite d'un inspecteur de la Sûreté qui faisait à ce moment une enquête sur Lipscher. Il est plus que probable que, de lui-même, Beauquier s'était offert à la police pour la renseigner sur Lipscher. En tout cas les relations ainsi nouées furent maintenues, puisque Beauquier fut de nouveau en rapports avec des inspecteurs de la police en février et en mars 1915.

En mai 1915, Beauquier, qui est aux armées comme automobiliste, écrit au directeur de la Sûreté Générale, pour signaler à son attention Lipscher et sa maîtresse Thérèse Duverger. La lettre n'existe pas au dossier, ce qui est très regrettable, et on ne semble pas avoir fait de grandes recherches pour la retrouver. Mais on ne peut mettre son existence en doute, puisque c'est Beauquier lui-même qui affirme l'avoir écrite. On remarquera que c'est le 26 mai 1915 que Lipscher adresse sa première lettre à M. Caillaux. Ainsi dès que Lipscher commence sa tentative, peut-être même avant, Beauquier prévient la Sûreté Générale !

En septembre 1915, nouvelle lettre de Beauquier au directeur de la Sûreté Générale. Celle-ci est au dossier. En voici le texte :

Pont-Saint-Maxence (Oise), le 5/9/15.

Monsieur le Directeur de la Sûreté Générale,
Paris.

En février ou mars, j'ai eu la visite, à Paris, d'un de vos inspecteurs, au sujet de renseignements concernant le sieur Léopold Lipscher, sujet hongrois (témoin dans l'affaire Caillaux-Calmette).

Le dernier domicile dudit était, *le 20 août 1914* (jour auquel j'ai quitté Bruxelles) *Watermael*, banlieue de cette ville.

Actuellement, Lipscher habite 76, Heerenstraat (Risswyk), près de La Haye (Hollande), où il a installé sa maîtresse (française).

Lui est à Budapest en ce moment, mais il serait possible à un de vos agents à l'étranger de joindre le personnage à son retour et peut-être avant de faire causer son amie, qui ne l'a pas en estime.

Je sais qu'un personnage français connu est toujours en correspondance avec lui, malgré la guerre, et que Lipscher sert d'intermédiaire entre lui et l'opposition hongroise, comme par le passé d'ailleurs.

Votre tout dévoué.

Signé : H. BEAUQUIER,
Section de Parc N° 14,
B. C. M., Paris.

Qu'on note la date de cette extraordinaire missive : 3 septembre 1915. Et qu'on se rappelle que c'est en septembre et en octobre 1915 que M. Caillaux reçut les nouvelles lettres de Lipscher ! Ainsi, en mai, première lettre de Beauquier à la Sûreté Générale ; le 26 mai, première lettre de Lipscher à M. Caillaux. Le 5 septembre, deuxième lettre de Beauquier à la Sûreté Générale ; en septembre, nouvelles lettres de Lipscher à M. Caillaux. Voilà un synchronisme véritablement étrange !

Mais cette fois Beauquier ne se contente plus de dire : Attention ! Surveillez Lipscher ! Il précise, il affirme (*je sais*) que M. Caillaux est en correspondance avec Lipscher qui sert d'intermédiaire entre lui et l'opposition hon-
grouise. Or, à ce moment, M. Caillaux n'avait reçu qu'une
lettre de Lipscher, quatre mois plus tôt, et n'avait pas
répondu. Interrogé sur cette dénonciation calomnieuse
le 5 août 1918 par le capitaine Bouchardon, Beauquier
donna l'explication suivante :

Quand j'ai été mobilisé, j'ai, dans le seul but d'obtenir des nouvelles de ma femme restée à Bruxelles, écrit à Mme Duverger. Celle-ci me répondit de Hollande, alors que je la croyais toujours en Belgique, et elle me donna son adresse, qui était évidemment celle de Lipscher, avec lequel elle vivait maritalement.

Je me souvins alors du laisser-passer avec lequel Lipscher avait quitté la France pour la Belgique en passant par Lille, dans les premiers jours d'août 1914, laisser-passer qu'il s'était vanté auprès de moi d'avoir obtenu à Paris grâce à l'influence de M. Caillaux. Il m'est alors venu l'idée que Lipscher avait bien pu se rendre en Hollande dans l'intention de se rapprocher de M. Caillaux, et c'est dans ces conditions que j'ai cru de mon devoir d'écrire la lettre que vous venez de me présenter.

Cette réponse ne tient pas, et l'on s'étonne que le capitaine Bouchardon ait pu s'en contenter sans plus insister. Il n'y est pas question du départ de Lipscher pour Budapest, pas plus que des soi-disant relations de M. Caillaux avec l'opposition hongroise. La vérité, c'est que le 15 août, Thérèse Duverger avait averti Beauquier, dans une lettre qui est au dossier, que Lipscher s'était rendu à Budapest pour affaires. Immédiatement, Beauquier avait prévenu la Sûreté Générale, en ajoutant au renseignement précis qui lui était parvenu, en le corsant d'une invention calomnieuse de son cru. Dès maintenant, le sieur Beauquier, le « commerçant honorable », le « témoin sincère » de MM. Pérès et Lescouvé nous apparaît comme un individu sans scrupules qui, jouant un jeu singulier et dont on ne sait pas encore bien les dessous, ne cessa de dénoncer M. Caillaux, de le poursuivre des calomnies les plus imbéciles.

* * *

L'étrange missive adressée par Beauquier le 5 septembre au directeur de la Sûreté Générale parvint le 8 septembre au Contrôle général des services de recherches. Elle fut remise, à fin d'enquête, à l'inspecteur de police mobile Gerbe, qui rédigea la note suivante :

Le 9 Septembre 1915.

L'Inspecteur de Police mobile Gerbe, à Monsieur le Contrôleur Général des services de Recherches.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enquête très approfondie à laquelle j'ai procédé à Paris, en décembre 1914

à l'égard de M. Lipscher Léopold, très suspect d'espionnage, ne nécessite aucun supplément d'enquête à Paris.

En raison de la lettre ci-jointe, adressée le 5 courant par M. Beauquier, du Journal *Le Figaro*, à Monsieur le Directeur de la Sûreté Générale, il y aurait intérêt à transmettre à toutes fins utiles le rapport initial ainsi que les nouveaux renseignements contenus dans cette lettre, à M. Vignole, Commissaire du Service en mission en Hollande.

L'Inspecteur,
Signé : GERBE.

Effectivement, les deux pièces étaient expédiées en Hollande, et ainsi, alors que M. Caillaux ignorait jusqu'à son existence, Thérèse Duverger était surveillée par la police qui lui permit de pénétrer en France, on peut le dire, en toute connaissance de cause. Nous allons laisser M. Beauquier à son parc d'automobiles, où lui arrivaient si facilement des nouvelles si intéressantes, pour suivre Thérèse Duverger dans son voyage vers la France.

II. — Le voyage de Thérèse Duverger

La police militaire, chargée de la surveillance dans la zone des armées, dans les zones frontières et à l'étranger, était prévenue, grâce à la lettre de Beauquier du 3 septembre, que les agissements de la femme Duverger pouvaient être suspects, et que, si elle comptait revenir en France, ce serait dans le but de s'y livrer à certaines manœuvres louche pour le compte de l'ennemi. La police tenant compte de ces indications et des renseignements qu'elle même a recueillis, va donc empêcher Thérèse Duverger de mettre ses projets à exécution ? Pas le moins du monde.

A La Haye, Thérèse Duverger reçoit, le 2 octobre 1913, un passeport n° 266, à destination d'Arcueil-Cachan. Il lui est remis sans difficultés. Mieux encore : elle obtient d'être rapatriée gratuitement en France.

Au moment où elle quitte La Haye, l'attaché militaire de France aux Pays-Bas, le lieutenant-colonel Despres écrit à son collègue de Londres : « La femme Duverger doit être surveillée, sinon arrêtée à son débarquement à Dieppe », et il ajoute : « Quant au nommé Lipscher, il est

surveillé ici et je ne dis pas qu'un de ces jours je ne lui fasse pas donner ses papiers pour rentrer en France où on lui fera subir le même sort qu'à sa maîtresse ». Ainsi notre attaché militaire à la Haye avait tendu une sorte de piège à la femme Duverger ; ne pouvant rien contre elle tant qu'elle est aux Pays-Bas, il lui facilite le retour en France : là on pourra l'arrêter, comme il le demande. Mais cet excellent conseil ne fut pas suivi, bien au contraire, et la police laissa manœuvrer librement la Duverger, attendant sans doute qu'elle ait réussi pour intervenir non pas tant contre elle que contre l'homme politique qu'elle allait relancer.

C'est qu'en effet, au cours de son voyage, la femme Duverger fit des confidences aux policiers qui la surveillaient et les renseigna exactement sur la nature de sa « mission ». Les agents firent des rapports circonstanciés, dont on retrouve la substance dans un certain nombre de pièces émanées des commissaires spéciaux.

Entre Folkestone et Dieppe, l'agent du service des renseignements Herreng fait causer Thérèse Duverger ; elle lui raconte que Lipscher aurait demandé un passeport pour la France à M. Ceccaldi, député, sans obtenir de réponse, mais que « pour rester en contact avec le service allemand, Lipscher a dit aux Allemands que les pourparlers étaient engagés ». C'est, on le remarquera, exactement le procédé employé par Lipscher à l'égard de M. Caillaux lui-même.

Thérèse Duverger débarque à Dieppe le 11 octobre 1915. Elle est interrogée, fouillée, mais on la laisse passer. Elle prend le train pour Paris, escortée par un commissaire de police qui doit visiter sa malle à la gare Saint-Lazare. Pourtant, on possédaît sur le but de son voyage les renseignements les plus précis, comme le prouve un rapport adressé le 12 octobre par le Commissaire spécial de Dieppe à M. Sébille, Conseiller technique pour le maintien de l'ordre et de la police aux armées, au Grand Quartier Général. Ce rapport, après avoir donné des rapports circonstanciés, dont certains inexacts, sur Lipscher et sa maîtresse, continue ainsi :

Lipscher ferait actuellement des démarches, par l'intermédiaire de M. Allizé, ministre de France en Hollande, pour obtenir de M. Viviani la permission de venir en France. Il manifesteroit des sentiments très francophiles et voudrait se mettre au service de notre pays.

La femme Duverger doit se rendre à Paris chez M. Caillaux pour qu'il intervienne en faveur de son amant Lipscher.

Le Grand Quartier Général reçoit ce rapport le 14 octobre 1913. On conviendra que la dernière phrase que nous avons citée devait attirer toute son attention. Voilà une femme plus que suspecte, maîtresse d'un chevalier d'industrie à la solde de l'ennemi, à laquelle l'attaché militaire aux Pays-Bas n'a donné un passeport que pour qu'on puisse l'arrêter, lorsqu'elle mettra le pied sur le territoire français ; on sait qu'elle se rend à Paris pour voir un homme politique, ancien président du Conseil des Ministres. On ne veut pas l'arrêter. Admettons que c'eût peut-être été là une procédure un peu vive. Mais au moins, on devait immédiatement prévenir l'homme politique, le mettre en garde, lui dire : « Attention ! une femme suspecte va chercher à vous voir. Voilà ce que nous savons sur elle ». Sans doute. Mais l'homme politique était un *adversaire politique*. On ne bouge pas ; on ne dit rien. On attend simplement, en guettant de loin...

Thérèse Duverger débarque à la gare Saint-Lazare et se rend à Arcueil-Cachan, dans sa famille. Le directeur de la Sûreté Générale, par une note du 13 octobre, appelle sur elle l'attention de la Préfecture de Police. Thérèse Duverger est alors prise en filature, mais chose singulière, aucun des rapports de filatures qui ont certainement du être faits, ne se trouve au dossier. Un mois plus tard, le 16 novembre, nouvelle note de la Sûreté Générale à la Préfecture de Police ; il s'agit de surveiller la correspondance de la Duverger. C'est alors que furent saisies les lettres de Lipscher à sa maîtresse dont nous avons parlé, ces lettres que M. Lescouvé ignore si soigneusement.

Ces lettres ne durent pas plaire aux agents de la police militaire du Gouvernement militaire de Paris qui en eurent connaissance. Parmi elles se trouvait, en effet, celle que Lipscher adressa de Zurich à sa maîtresse le 13 décembre 1913, et dont nos lecteurs savent qu'elle prouvait l'échec des tentatives faites auprès de M. Caillaux, qu'elle prouvait aussi que Lipscher allait se tourner d'un autre côté. Ainsi, dès ce moment l'affaire était close, Thérèse Duverger venue pour intéresser M. Caillaux à son amant Lipscher, a échoué : selon l'expression de M.

Caillaux lui-même, « le poisson n'a pas mordu à l'hameçon ».

C'est à ce moment précis, lorsque tout semble bien terminé, lorsqu'il devient évident que le guet des gens, qui sans prévenir M. Caillaux, ont laissé, en toute connaissance de cause, l'aventurière s'introduire chez lui, a été inutile, que l'affaire rebondit par l'intervention du soldat Beauquier, venu à propos en permission pour recueillir des « confidences » et les répéter tout de go à la police. Mais, avant de revenir à Beauquier, finissons-en avec la surveillance exercée sur la Duverger et sa correspondance.

Pendant quelques semaines encore, on retient les lettres reçues par la poste d'Arcueil-Cachan. Puis, en mars, on arrête toute surveillance.

Au cours du procès de M. Malvy, on a longuement discuté sur les responsabilités engagées par cette décision. Qui avait donné l'ordre ? Nous ne recommençons pas ici ce procès entre deux ou trois polices. Mais nous devons relever l'affirmation produite que c'est dans l'intérêt de M. Caillaux qu'on avait cessé de surveiller la correspondance de la Duverger et de Lipscher. Elle ne résiste pas à l'examen.

Comment ! dit M. Caillaux dans son *Interrogatoire* du 3 avril 1919, dans sa lettre du 14 février Lipscher répète qu'il n'y a rien à faire avec « Joseph » et qu'il va passer à d'autres exercices, et ce serait pour me ménager qu'on aurait cessé d'intercepter la correspondance !... C'est d'une invraisemblable absurdité ou d'une mauvaise foi inouïe !

Ce qui achève de prouver qu'on me vise, et que je suis visé seul, c'est que, quand on constate que je suis hors de cause, en se gardé bien d'interroger Mme Duverger sur les lettres fictives, sollicitées d'elle ; on ne lui demande pas d'explications sur les lettres des 12 février et 14 février ou la tentative d'escroquerie est visible, bien qu'elle puisse, je veux le dire, n'en pas être complice.

On ne s'occupe plus de rien puisque cela ne m'atteint plus. La police militaire, dirigée par cet étonnant commandant Baudier — qui me voyait à Évian avec Spitzer, au début de la guerre, et qui cherche les hommes politiques de gauche — comprend que l'affaire est manquée : elle va passer la main à d'autres policiers camouflés en diplomates, et ce sera l'affaire d'Italie !...

III. — Le rôle de Beauquier

Au moment où la police militaire, qui surveille la Duverger, vient de saisir la lettre de Lipscher du 13 décembre, lettre qui établit l'échec des tentatives de l'aventurier hongrois, le sieur Beauquier rentre en scène, à point nommé, pour faire rebondir une affaire, qui semblait terminée par l'obstination de M. Caillaux à ne pas tomber dans le piège qui lui était tendu. Nous avons raconté, d'après M. Pérès, les circonstances de son intervention (page 644). Beauquier avait obtenu un rendez-vous de la Duverger, qui devait lui donner des nouvelles de sa femme. Au sortir de cette entrevue, il s'aperçoit qu'il est filé, va droit aux inspecteurs qui le suivent, les met au courant des confidences qui viennent de lui être faites, prend rendez-vous pour une conversation plus détaillée.

En fait, l'affaire ne fut pas aussi simple, et sans entrer dans le détail des contradictions de Beauquier, rétablissant rapidement la réalité. Le 18 Décembre 1915, à la suite de la saisie d'une correspondance entre Beauquier et la Duverger, le commissaire de police Tanguy charge l'inspecteur Surzur de filer l'automobiliste, qui logeait, depuis le début de sa permission, à Royal Hôtel, boulevard de Clichy. La filature fut poursuivie le 18 décembre, jour où Beauquier rencontre Thérèse Duverger, puis le 19 et le 20. Et c'est seulement le 21 au matin que, Beauquier, étant sorti de son hôtel *en civil*, les inspecteurs, pensant qu'il allait peut-être leur échapper, ressérèrent leur filature : Beauquier vit alors qu'il était suivi, se retourna et fixa à l'inspecteur Surzur un rendez-vous pour le même jour à midi, au Café Cardinal. Beauquier ne vint pas au rendez-vous ; aussi le lendemain 22, l'inspecteur l'aborda-t-il au moment où il sortait de son hôtel. Cette fois, l'automobiliste dut s'exécuter. Au Café Wepler, place Clichy, il fit à l'inspecteur Surzur le récit rapporté par M. Pérès. Surzur, à 11 heures et demie, rendit compte aux commissaires de police Tanguy et Gauthier : M. Gauthier fit immédiatement, *avant d'avoir vu Beauquier*, un rapport écrit qu'il remit à M. Moutou, directeur de la police judiciaire, au Café de Paris, où ce fonctionnaire déjeunait avec MM. Richard, directeur de la Sûreté Générale, et Maounoury, directeur du cabinet du préfet de Police.

L'après-midi, M. Mouton avertit M. Gauthier (police

N° 13-14 — 15 1^{er} juillet 1919

militaire) qu'il était déssaisi au profit de la Sureté Générale. Malgré cela, M. Gauthier se rendit à 3 heures avec l'inspecteur Surzur au Café Wepler, où Beauquier lui refut, en l'augmentant, le récit qu'il avait fait le matin. De plus, Beauquier promit à M. Gauthier de lui adresser des armées, où il retournaît le jour même, un rapport écrit. Et en effet, le 8 Janvier 1916, Beauquier envoya le rapport en question, sur les soi-disant relations de M. Caillaux avec Lipscher, en l'annonçant par la lettre suivante, dont le texte mérite quelque attention :

8 Janvier 1916.

Monsieur,

Veuillez m'excuser du retard apporté à l'envoi du rapport promis, mais notre service actuel exténuant ne m'a pas permis un instant de loisir jusqu'ici.

Il est évident que j'aurais obtenu des renseignements beaucoup plus complets et des précisions intéressantes si j'avais eu en vue ce but lors de mon entrevue avec l'amie de Lipscher, mais je m'occupais surtout de ma femme restée en Belgique.

Si j'étais à Paris il me serait facile de suivre cette affaire de très près et d'être très utile à votre service et au gouvernement.

Je puis être mis en relations avec M. Richard lui-même, je ne le ferai pas pour le moment mais avec le temps si je ne suis pas rappelé à l'intérieur, comme ma classe R.A.T. (1893) m'y donne droit, je verrai à faire des démarches auprès de lui en ce sens.

Ce n'est pas le danger seul ici qui me fera agir ainsi mais mon état de santé qui devient de plus en plus mauvais.

A vous lire, veuillez agréer, Monsieur, mes empressées salutations.

Beauquier.

Nouvelle adresse: Automobiliste, S.T.M. 215 B.C.M., Paris.

* * *

Si nous précisons tous ces détails, ce n'est pas qu'ils aient une très grande importance en eux-mêmes. Il importe peu à « l'Affaire Caillaux » que le sieur Beauquier ait fait à la police ses révélations mensongères un jour plus tôt ou un jour plus tard. Mais ils mettent en pleine lumière deux faits qu'on ne peut négliger.

D'abord, c'est l'acharnement du commissaire Gauthier à conserver l'affaire. Il a vivement protesté quand M. Mouton l'a déssaisi; malgré cette mesure, il a rencontré

Beauquier; il s'est fait adresser par lui, à titre personnel, un rapport. Il semble même être resté en correspondance avec cet individu très suspect, puisque, déposant le 30 janvier 1916 devant le commissaire Platet, aux armées, Beauquier qualifie M. Gauthier : *officier de paix du 17^e arrondissement*; or, M. Gauthier n'a pris ces fonctions que le 1^{er} février. Il est difficile de nier que ces relations d'un fonctionnaire de la police avec un individu louche constituent une véritable *collusion*. Et qui M. Gauthier cherchait-il avec tant d'acharnement ? La Duverger ? Lipscher ? Nullement. M. Caillaux seul l'intéressait.

M. Gauthier aurait cependant pu poser à Beauquier quelques questions. Il aurait pu lui rappeler sa lettre du 5 septembre 1913 au directeur de la Sûreté Générale. Il aurait pu mettre sous ses yeux le passage du rapport du commissaire spécial de Dieppe en date du 12 octobre 1913 :

Pour quitter Bruxelles cette dernière (Thérèse Duverger) déclare qu'elle obtint un passe-port par l'intermédiaire d'une crémière, M^{me} Winterberg Marie, 40 ans, 12, rue Saint-Michel, qui connaissait une dame Boquier, dont elle ignore l'adresse; cette dame Boquier aurait des relations avec la Kommandantur.

Il aurait pu demander à Beauquier, si, comme cela semble certain, ce n'était pas sa propre femme dont il était question dans cette pièce, comme aussi dans cet extrait du sommier du Contrôle des Recherches à la Sureté Générale :

Direction de la Sureté Générale.
Service des Recherches — Contre-Espionnage.
Lipscher ou Lischer Léopold, dit Lipsolar.

Duverger Thérèse.
P. mémoire : Winterberg Marie, femme Beauquier ou Boquier.

Mais personne n'a jamais songé à poser toutes ces questions à Beauquier, pas plus M. Gauthier, dans son enquête officieuse et illégale, que les commissaires de police régulièrement saisis, pas plus M. le capitaine Boudard du 3^e conseil de guerre, que M. Pérès, président de la Commission d'instruction de la Cour de Justice. On n'a jamais eu la curiosité de rechercher et d'interroger cette femme Beauquier, et de lui demander quelques éclaircissements sur ses relations avec la Kommandantur. On a trouvé tout naturel que Beauquier ait pu avoir avec elle, lorsque la Belgique était envahie, des relations épis-

tolaires constantes, par le singulier intermédiaire d'un parfumeur hollandais dont il a, comme par hasard, oublié le nom et l'adresse, tout en éprouvant le besoin de compléter ces informations directes par une autre correspondance suivie avec la femme Duverger, et par des visites à la même Duverger.

Toutes questions qui, cependant, n'eussent pas été inutiles. Mis au pied du mur, Beauquier eût dû s'expliquer et sortir du maquis de mensonges où il s'est toujours très prudemment réfugié. Car, et c'est le deuxième fait qu'il faut mettre en lumière, Beauquier, l'industriel-automobiliste, le « commerçant honorable », le témoin sincère », l'auxiliaire principal de M. l'accusateur Lescouvé, Beauquier ment du premier au dernier mot de ses dépositions : il suffit de les rapprocher les unes des autres pour le prouver. Déjà, en ce qui concerne ses rencontres avec MM. Gauthier et Surzur, on relève dans ses déclarations successives au moins cinq contradictions fondamentales. Mais nous ne nous y arrêterons pas, pour arriver immédiatement aux déclarations que le soldat Beauquier a prêté à M. Caillaux.

IV. — Les inventions de Beauquier

Les dépositions de Beauquier sont nombreuses et diverses. 1^e Premières déclarations à l'inspecteur Surzur, le 22 décembre 1915; 2^e déclarations au commissaire Gauthier le même jour; 3^e « rapport » envoyé au commissaire Gauthier le 16 janvier 1916; 4^e déposition du 30 janvier 1916, devant le commissaire de police Platet; 5^e déposition du 21 décembre 1917 devant le commissaire de police Priollet; 6^e déposition devant M. Bouchardon le 4 février 1918; 7^e déposition et confrontation avec la Duverger devant le même le 5 février 1918; 8^e déposition devant la Cour de Justice le 23 juillet 1918; 9^e déposition devant M. Bouchardon le 5 août 1918; 10^e lettre à M. Bouchardon le 8 septembre 1918. Nous allons voir que Beauquier, que nous avons déjà pris en flagrant délit de mensonge lorsqu'il a essayé d'expliquer à M. Bouchardon sa lettre du 5 septembre 1915, a accumulé les contre-vérités.

4^e Le 22 décembre 1915, Beauquier raconte à Surzur que, deux mois plus tôt, la Duverger est venue de Zurich

vir M. Caillaux. Ce mensonge est contredit par toutes les pièces de l'instruction.

Le même jour, Beauquier raconte que, le 17 décembre, Thérèse Duverger aurait transmis à M. Caillaux une invitation de Lipscher à aller en Suisse s'entretenir avec des délégués allemands. Ce mensonge est contredit par les lettres de Lipscher, qui jamais n'a parlé de voyage en Suisse, et qui le 13 décembre, considère « l'affaire Caron comme close ».

Le même jour, Beauquier prétend que M. Caillaux aurait répondu à cette invitation : « Pas pour le moment si je parlais de paix et allais en Suisse, je me ferais assassiner ». Mensonge. L'invitation n'ayant pas été faite, la réponse n'a pu exister.

Ajoutons que le commissaire Gauthier n'a pas craint d'ajouter à ces mensonges une invention de son cru : dans le rapport à M. Mouton, qu'il a écrit sur les renseignements apportés par Surzur, avant d'avoir vu lui-même Beauquier, il met dans la bouche de M. Caillaux cette phrase : « Attendez à plus tard ». Or, rien de pareil ne figure dans le rapport de Surzur.

2^e Dans son « rapport » du 8 janvier 1916 au commissaire Gauthier, Beauquier raconte que *cinq mois plus tôt* la Duverger avait apporté à M. Caillaux des propositions de paix de la part de Lipscher intermédiaire, en l'espèce, de l'opposition honsoise. M. Caillaux aurait répondu : « Trop tôt, je ne puis rien faire ». Mensonges. Le voyage de la Duverger n'a jamais existé. Aucune lettre de Lipscher ne fait allusion à ces propositions, ni à l'opposition honsoise.

3^e Le 30 janvier 1916, nouvelle version de cette extraordinaire roman. Au cours de leur rencontre du 18 décembre, Thérèse Duverger n'aurait pas parlé à Beauquier de sa dernière entrevue avec M. Caillaux, ni d'un voyage en Suisse. Il reprend la fable qu'il a esquissée le 8 janvier en la développant et en la corsant d'inventions saugrenues, comme une soi-disant séquestration de Lipscher par les autorités allemandes. Tout, dans ce récit insensé, n'est que mensonge.

4^e Le 21 décembre 1917, quatrième version. C'est maintenant vers le milieu de 1915 que la Duverger serait venue apporter des propositions de paix à M. Caillaux et lui proposer de se rendre en Suisse ; c'est alors que M. Caillaux aurait répondu : « Impossible, je me ferais assassi-

siner ». Lipscher et la Duverger seraient alors retournés à Bruxelles. En octobre la Duverger serait revenue chez M. Caillaux, qui lui aurait donné 600 francs, en réclamant que Lipscher cesse de lui écrire mais en lui faisant dire de patienter. Mensonge, rien que mensonge ! Pas une seule des affirmations de Beauquier ne résiste à l'examen.

3° Le 4 février 1918, Beauquier est beaucoup plus vague. Cependant il croit que c'est vers octobre-décembre 1913 que Thérèse Duverger aurait demandé à M. Caillaux d'aller en Suisse, et que, après avoir refusé, celui-ci lui aurait remis 6 à 700 francs pour Lipscher.

6° Enfin — nous en resterons là — confronté le 3 février 1918 avec la Duverger, Beauquier n'insiste pas pour les 700 francs, mais prétend que *sur le surplus*, il maintient ses dires. C'est une belle audace de la part d'un témoin qui en cinq dépositions, a apporté cinq versions différentes, et l'on ne peut que s'étonner que le magistrat instructeur n'ait pas cru devoir placer Beauquier en face de ses contradictions successives et l'obliger à avouer ses mensonges. C'était bien aisé, puisque Beauquier, répondant à un démenti de Thérèse Duverger, n'avait pas craint de dire : « Je suis sûr de ma mémoire d'autant plus — et j'ai sur vous cet avantage — que le soir même, j'ai fait le récit de notre conversation à la police ». Après cette phrase monumentale, il suffisait d'apporter « ce récit fait à la police » non pas le soir même, mais le surlendemain : il n'avait rien de commun avec cette dernière déposition (1).

(1) Nous pouvons compléter ce tableau des faux-témoignages du sieur Beauquier, en citant des extraits d'un rapport de police curieux — tout en faisant les réserves que comporte l'utilisation de ces fiches de renseignements anonymes :

Paris, le 29 juillet 1918.

Madame D'averger, femme F.... a prétendu que Beauquier n'avait pas toujours dit la vérité en ce qui la concernait.

Le 27 de ce mois courant, M. F.... (le mari de Thérèse Duverger), a fait connaître, que ces jours derniers il avait rencontré Beauquier à la sortie d'une séance de la Haute-Cour, il avait reproché à ce dernier sa conduite vis-à-vis de sa femme actuelle.

Beauquier lui a fait savoir (a dit M. F...) que s'il avait dépassé la mesure dans sa déposition, c'est parce qu'on l'y avait obligé.

M. F.... a été invité à faire connaître, s'il le savait, le nom des personnes qui avaient forcé la note de Beauquier pour ses dépositions, mais il s'est dérobé à la question.

Quelque chose est peut-être encore plus surprenant que la mansuétude du capitaine instructeur, c'est l'absolue confiance que M. Pérès, dans son rapport sur l'affaire Malvy, et M. Lescouvé, dans cet invraisemblable réquisitoire introductif du 29 octobre 1918, manifestent pour les déclarations de cet individu. C'est à se demander si, dans leur passion, ils ont pris la peine de lire ses dépositions. Souhaitons pour eux, que, si stupéfiante qu'elle apparaisse, cette explication soit exacte. Car si c'est en toute connaissance de cause qu'ils ont appuyé leurs accusations sur un témoignage aussi tardé, aucun terme ne serait trop dur pour qualifier pareille action.

V. — Les variations de Thérèse Duverger

Interrogée à l'instruction le 18 janvier 1918, Thérèse Duverger a fait des déclarations qui confirmaient en tous points les affirmations produites par M. Caillaux; venue en France en octobre 1913, elle est allée demander à M. Caillaux un sauf-conduit pour Lipscher, afin que celui-ci puisse « venir en France s'entretenir de la paix ». M. Caillaux lui répondait de repasser chercher la réponse. Quelques jours plus tard, M. Caillaux l'aurait prévenue que Lipscher ne devait pas compter sur un sauf-conduit. Elle serait revenue une 3^e fois demander pour Lipscher une place en Suisse, mais M. Caillaux aurait refusé.

Mise en présence de la déposition faite par Beauquier le 21 décembre 1917, Thérèse Duverger répliqua :

Les choses se sont passées telles que je l'ai déclaré, et Beauquier a brodé et arrangé les choses à sa façon.

Et, après l'avoir démenti sur tous les points, elle ajouta :

Je n'ai jamais demandé à M. Caillaux de faire parvenir un secours de 600 francs à Lipscher, mais je lui ai demandé s'il pouvait faire quelque chose pour moi et il m'a remis sous une enveloppe 300 francs.

Dans sa déposition du 2 février, elle maintient ce qu'elle a dit le 18 janvier.

Le 5 février, Thérèse Duverger est confrontée avec Beauquier. Comme ce dernier prétend que M. Caillaux

avait fait dire à Lipscher de patienter, la Duverger lui répond :

J'ai pu dire à Beauquier que M. Caillaux conseillait à Lipscher de patienter. Vous savez, dans une conversation, on cause... Mais M. Caillaux, autant que mes souvenirs soient fidèles, ne m'a pas dit cela.

Comme Beauquier prétendait qu'elle avait demandé à M. Caillaux de venir en Suisse, la Duverger lui opposa le démenti le plus formel.

Thérèsa Duverger fut encore interrogée en juillet et en août 1918 par le capitaine Bouchardon et entendue par M. Pérès. Ses déclarations à ce moment, se sont quelque peu modifiées. Elle se donne à elle même des déments qui suffisent à enlever toute valeur probante à son témoignage. Mais jamais cependant elle n'apporte une affirmation précise, dont on puisse tirer un argument contre M. Caillaux.

Ainsi le 16 juillet elle dit :

J'ai bien écrit à Lipscher, que l'envie de traiter ne manquait pas à M. Caillaux, mais qu'il n'était pas libre de le faire. J'avais bien été l'impression que j'avais retirée de mes rencontres avec M. Caillaux, et je l'ai communiquée d'autant plus volontiers à Lipscher que je désirais être débarrassée le plus tôt possible du rôle qu'il me faisait jouer.

Le 20 août, elle attribue à M. Caillaux la phrase suivante :

Ce que propose Lipscher m'intéresse, mais je ne puis bouger en ce moment et, si j'allais en Suisse, je risquerai d'être victime d'une agression.

Ainsi ce qui n'était que la traduction d'une *impression* personnelle le 16 juillet est devenue le 20 août la reproduction d'une phrase textuelle de M. Caillaux, et cela à propos d'un voyage dont le même témoin avait formellement contesté le 18 janvier, le 2 février, et le 5 février qu'il eut seulement été question !

D'ailleurs, on se rappelle — et cela nous dispense d'insister sur la valeur des déclarations changeantes de la maîtresse de Lipscher — que les lettres de l'aventurier apportent une réponse formelle à toutes ces allégations. Dans aucune, il n'est question de voyage en Suisse. Et le 19 décembre 1913, Lipscher écrit à la Duverger : « Tâche de savoir aussi ce qu'il pense de la grande affaire ». Ainsi,

après les trois entrevues qu'elle avait eues avec M. Caillaux, Thérèse Duverger n'avait pu donner à son amant aucune impression sérieuse ; à plus forte raison elle n'avait pu lui rapporter aucune phrase textuelle de M. Caillaux.

Mais il faut noter cependant la singulière façon qu'à M. Lescouvé d'interpréter les dépositions des témoins. Il se garde bien de retenir les contradictions de Thérèse Duverger, de marquer les déments qu'elle s'inflige à elle-même. Il se garde bien de parler de cette correspondance Lipscher en face de laquelle des récits faits à deux années de distance n'auraient aucune autorité, même s'ils ne fourmillaient pas d'inexactitudes matérielles flagrantes. Il retient seulement ce qui, dans sa pensée du moins, paraît en contradiction avec les déclarations de M. Caillaux, et il le fait en forçant sans scrupules le sens des paroles prononcées. On a lu la réponse faite le 5 janvier 1918 par la Duverger à Beauquier sur l'*« Invitation à patienter»*. Elle signifie sans ambiguïté possible : « J'ai peut-être dit cela à Beauquier. Mais c'était par vantardise. M. Caillaux ne m'avait rien dit... » M. Lescouvé la traduit ainsi : « *M. Caillaux a conseillé à Lipscher de patienter ; un jour ou l'autre, a-t-il dit, on pourra causer* ». Comment qualifier une pareille déformation de la vérité ?

* *

L'affaire Lipscher repose sur trois séries de documents ou de témoignages : la correspondance de Lipscher ; les déclarations de Thérèse Duverger ; les déclarations du sieur Beauquier.

La correspondance de Lipscher, les lettres qu'il a adressées à sa maîtresse suffisent à faire éclater la vérité : dès qu'on les a lues, la cause est entendue ; M. Caillaux a délibérément refusé d'entendre les suggestions qui lui étaient faites, a refusé tout contact avec cet agent de l'ennemi, à plus forte raison n'a jamais conclu avec lui l'accord que réclame la loi pour que le crime d'intelligences avec l'ennemi soit établi. L'attitude de l'ancien ministre a été d'une correction entière. *M. Caillaux est innocent.*

Les témoignages de la Duverger, éclairés par cette correspondance, confirment les déclarations de M. Caillaux.

Lorsque la Duverger, cédant on ne sait à quelle pression, croit pouvoir reprendre à son compte certaines affirmations de Beauquier, les lettres de Lipscher, comme les siennes, lui apportent la démentie le plus éclatant.

Quant aux déclarations du sieur Beauquier, elles ne constituent qu'un tissu de mensonges. Jamais ses dépositions ne concordent entre elles, et il suffit de les confronter pour établir, sans discussion possible, la mauvaise foi de ce faux-témoin.

VI. — Le fond de l'affaire Lipscher

Qu'y a-t-il au fond de toute cette affaire Lipscher ? Quels motifs ont fait mouvoir tous ces personnages ? Nous ne le rechercherons pas longtemps ici. Sans doute, la vérité pourra-t-elle jaillir du débat en audiences publiques. Mais à l'heure actuelle, les éléments fournis par le dossier de l'instruction sont insuffisants pour qu'il soit possible de donner une réponse nette. Nous l'avons déjà dit, les magistrats chargé de l'instruction ont systématiquement laissé dans l'ombre des points essentiels ; pas une des recherches qui auraient permis d'établir le rôle exact du sieur Beauquier, qui semble bien être un des pivots de cette étrange machination, n'a été faite. Quel est cet individu ? Quel est son passé ? Qu'a-t-il fait avant la guerre et depuis la guerre ? Comment et pourquoi sa femme était-elle en relations avec la Kommandantur de Bruxelles ? Comment pouvait-il correspondre si aisément avec elle alors que pour les honnêtes gens les barrières dressées par l'envahisseur autour de la Belgique occupée étaient littéralement infranchissables ? Il faudra qu'à toutes ces questions des réponses précises soient apportées.

Des hypothèses peuvent cependant être déjà faites. Deux parties dans l'affaire : les tentatives de Lipscher ; les manœuvres policières et le piège tendu à l'ancien président du Conseil.

Les tentatives de Lipscher. Sur Lipscher, tout le monde est d'accord : c'est un escroc et un maître-chanteur. Son but essentiel, à n'en pas douter, était de tirer de l'argent de M. Caillaux et des Allemands à la fois. Il avait eu l'idée, comme l'a dit M. Caillaux, « de brocarter de la paix, comme il aurait brocéanté de n'importe quoi ». De cela, ses lettres contiennent la preuve à chaque ligne. Il n'y est question que d'argent, de bénéfices, de bonnes affaires, ou d'affaires qui ne vont pas. Qu'on se rappelle cette lettre du 23 décembre, où il raconte à Thérèse Duverger qu'il vient de gagner 8.000 francs, et où il ajoute : « Je me demande à quel résultat tu es arrivée de ton côté »... Ce qui intéresse Lipscher, c'est l'argent. Traquer de la paix doit être, pense-t-il, un négoce lucratif.

Sur cette simple tentative de chantage et d'escroquerie, se greffe une machination policière. Elle semble engagée par Beauquier, dont on ne peut encore saisir les motifs qui l'ont poussé à intervenir. Colère contre Lipscher, qu'il soupçonne — à tort, semble-t-il — de l'avoir autrefois frustré d'un avantage important dans l'affaire du *Figaro*? Peut-être. Jalouse au sujet de Thérèse Duverger? Peut-être. Croytant nuire à Lipscher, Beauquier dénonça M. Caillaux, et engagé dans cette voie il fut obligé d'y persévéérer, d'autant plus qu'il subit visiblement des sollicitations et des excitations.

Sollicitations et excitations de la police, d'une certaine police? Il y en a de fortes présomptions. Nous avons noté les singuliers procédés du commissaire Gauthier, de la police du Gouvernement Militaire de Paris. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que la police militaire a manqué à son devoir. Avertie de l'intrigue qui se tramait contre l'ancien président du Conseil, elle l'a laissée se dérouler sans intervenir. Ne s'est-elle pas contentée de rester spectatrice, a-t-elle donné un coup de pouce à l'affaire, est-ce elle qui a fait surgir au bon moment le sieur Beauquier? Les juges auront à le rechercher. Pourquoi, lorsque Beauquier a apporté ses premières « révélations », le commissaire Gauthier, qui avait saisi les lettres de Lipscher qui les ruinaient, n'y a-t-il, dans son rapport, fait aucune allusion? La Cour de justice lui demandera compte de cette dissimulation, comme d'autres agissements.

En résumé, dit M. Caillaux dans son *Interrogatoire* du 3 avril 1919, il y a intrigue probable d'un agent de l'ennemi,

tentative d'escroquerie certaine, piège policier indubitable. D'ailleurs, escroc, agent de l'étranger et quelquefois policier, cela ne fait qu'un.

VII

L'affaire Marx

A M. Caillaux, qui lui indiquait qu'à son sens Lipscher avait avant tout comme but de lui extorquer de l'argent, M. Pérès fit l'objection suivante :

Que cet aventurier, si peu recommandable qu'il soit, n'ait été, en l'espèce, qu'un escroc ou l'agent d'une manœuvre policière dirigée contre vous, il y a, à mon avis, une pièce du dossier qui suffit à démentir cette hypothèse : c'est ce document trouvé dans votre coffre-fort de Florence et qui constate que le banquier Marx, de Mannheim, s'est mis à votre disposition pour causer d'une affaire que vous ne vouliez pas suivre avec Lipscher.

Il résulte de ce document que Lipscher était bien un agent allemand et, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir de lui, le fait n'en est pas moins certain : il agissait pour le compte de personnalités allemandes.

On répondra à M. Pérès que personne n'a jamais contesté que Lipscher fut en relations avec des personnalités allemandes. Mais ce qu'on est fondé à contester, par toutes les pièces concernant cet individu qui figurent au dossier, c'est qu'il fut un *agent sérieux*. Lipscher était avant tout un chevalier d'industrie, qui a cru qu'il lui serait profitable de se mêler d'affaires politiques. Mais il ne cherchait qu'une chose, son intérêt personnel, et, à son avis, des négociations réussissaient ou échouaient suivant qu'elles lui rapportaient, ou non, de l'argent.

En ce qui concerne les papiers Marx, les doutes les plus sérieux peuvent être élevés sur leur authenticité. On veut bien admettre que l'adresse du banquier allemand était écrite de sa main, encore que la preuve n'en soit pas faite. Mais l'invitation à causer était *dactylographiée* sur un autre feuillet. Quel singulier procédé ! Peut-on imaginer que le banquier Marx, pour engager des relations dont l'expérience avait prouvé qu'elles seraient à coup sur

malaisées à nouer, se serait contenté de cela ? Et quelle imprudence une telle façon d'agir ne trahirait-elle pas !

Une autre explication vient à l'esprit. Les gens qui avaient tendu à M. Caillaux le premier piège essayèrent autre chose après son échec. Il est aisé de se procurer un nom et une adresse autographes. Il est aisé de taper à la machine une phrase compromettante, et de faire parvenir le tout entre les mains de celui qu'on espère prendre en défaut.

Ajoutons que la phrase dactylographiée est bien singulière : « M. Lipscher, comme intermédiaire, ne paraît pas désirable. Je me mets à votre disposition et suis autorisé à établir les rapports que vous désirez. » *Les rapports que vous désirez !* Rien, dans la correspondance Lipscher, ne permet d'écrire que M. Caillaux ait désiré établir des rapports, bien au contraire. Rien non plus ne permet d'écrire que M. Caillaux ait préféré un autre intermédiaire à Lipscher. Celui-ci, dans une des lettres fictives qu'il se fait envoyer par sa maîtresse, raconte bien que M. Caillaux ne veut pas entrer en relations avec un certain personnage. Mais ce n'est naturellement pas de lui qu'il parle, c'est de M. de Lancken, qu'il voulait ainsi faire chanter un peu plus.

Et puis, quoi ? Même si ces papiers étaient authentiques, qu'en pourrait-on retenir contre M. Caillaux ? Peut-on reprocher à un homme de recevoir des lettres compromettantes, ou des visites suspectes ? Nul ne peut se garder contre ce péril. Tout ce qu'on peut demander à celui qui est ainsi cherché, c'est de ne pas tomber dans le piège. M. Caillaux n'y est pas tombé. Il a mis l'individu aux papiers Marx à la porte, sans même lui répondre, et l'accusation ne peut pas le contester.

En désespoir de cause, le capitaine Bouchardon a reproché à M. Caillaux : « Pourquoi n'avez-vous pas fait arrêter ce personnage ? » M. Caillaux dit : « Pardon ! J'ai immédiatement téléphoné à son hôtel; le nom qu'il m'avait donné y était inconnu. Quand à l'arrêter chez moi, j'étais seul, sans domestiques. Pouvais-je le prendre au collet et le traîner jusqu'au plus prochain commissariat ? » Et n'avais qu'une chose à faire : le jeter à la porte. » Et plus tard, M. Bouchardon revint à la charge : « C'était bien simple : il n'y avait qu'à avoir l'air de

marcher, lui fixer un deuxième rendez-vous, et le faire prendre au piège. » — « Très juste ! répliqua M. Caillaux. Le moyen est en effet classique. Mais vous, M. Bouchardon, vous avez mis trois mois à y songer. Et moi j'aurais du l'avoir immédiatement présenté à l'esprit ? » M. Bouchardon n'insista plus. (1)

(1) Faut-il encore souligner à ce sujet la pauvreté de la discussion de M. Lescouvé ? Il ne craint pas d'écrire ce qui suit : « Mais, objectera encore le député de Mamers, les deux documents incriminés étaient avec les lettres de Lipscher sous une chemise portant de ma main, au crayon bleu : Propositions de conversation 1915, mon refus.

« Il y avait sous cette même chemise d'autres pièces ne comportant aucune espèce de refus, même en apparence ; l'en-trevue du délégué de Marx, est au surplus, des premiers mois de 1916, et nullement de 1915 ». Nous ne comprenons pas ces arguments. Le dossier portait en fait : mes refus. Et les pièces ne comportant aucune espèce de refus, ne comportaient non plus aucune offre d'aucune sorte. Alors ?

TROISIÈME PARTIE

Machinations de Justice et de Police

La prétendue affaire Lipscher avec ses prolongements exprimerait tout simplement un ensemble de ridicules tentatives d'une bande de maître-chanteurs et d'escrocs, uniquement soucieux de se procurer, sous le couvert de négociations de paix, des avantages pécuniaires, si elle n'était emmêlée, dès son origine, d'intrigues policières et si, après qu'une information ait été ouverte contre moi, les plus singulières machinations, les tentatives d'achats de témoignages, de fabrications de faux, de collusion avec des agents de l'ennemi, escrocs et suspects, ne s'étaient donné libre cours. (1)

C'est à cette suite de l'affaire Lipscher, c'est à ces « singulières machinations » postérieures à l'ouverture de l'information que nous arrivons maintenant, et cette dernière partie de notre tâche nous est certes la plus pénible, comme la connaissance de ces faits sera douloureuse à tous ceux qui persistent à vouloir que notre pays de France reste à la pointe du combat dans le grand effort humain vers une justice toujours plus complète, et qu'il continue à offrir au reste du monde le magnifique exemple qu'il lui a donné dans le passé.

Nous allons être obligé de dénoncer des manœuvres qui égalent, qui dépassent même celles qui, aux pires jours de l'affaire Dreyfus, ont soulevé l'indignation de tous ceux qui, dans le pays, s'honorraient du titre de républicains. Tâche pénible, mais tâche nécessaire. Car seuls le silence et l'obscurité, qui les faisaient ignorés, ont permis que de tels actes fussent accomplis : dès maintenant, alors que la lumière commence à peine à les toucher, ceux qui les ont perpétrés, comme ceux qui les ont provoqués, les répudient, en s'écriant : « Ce n'est pas nous qui avons voulu cela ! »

I. — Les lettres dissimulées

La première pensée de ceux qui sans intervenir avaient laissé se dérouler la machination ourdie contre M. Caillaux, fut, lorsque, à la suite de l'inculpation de l'ancien président du Conseil, l'affaire Lipscher entra dans le domaine judiciaire, de dissimuler à l'inculpé les pièces écrites qui prouvaient à l'évidence son innocence. Et ainsi, M. Caillaux étant soumis par le capitaine Bouchardon à une minutieuse instruction à raison de ses relations avec Lipscher, les lettres de cet individu saisies par la police militaire étaient tenues soigneusement secrètes. C'est par hasard que l'intéressé en apprit l'existence, parce que dans son rapport sur l'affaire Malvy, M. Pérès en cita une, en signalna une autre.

Immédiatement, par leur lettre du 23 juillet 1918 au président du 3^e Conseil de guerre, les avocats de M. Caillaux élèverent la protestation qui s'imposait, et demandèrent que ces documents essentiels pour la défense, et qu'on lui avait si longtemps cachés, fussent versés au dossier de l'instruction. Et quelques jours plus tard, M. Caillaux était fondé à adresser à son tour au magistrat instructeur la lettre suivante :

Il est acquis que depuis des années, les services de police connaissaient, avaient en leur possession les lettres Lipscher 13 déc. 1915, 14 fév. 16 qui me dégagéaient complètement, d'autres aussi que j'ignore encore, notamment une lettre du 11 mars 1916 notée dans le rapport Pérès. Il est acquis que non seulement on ne m'a pas communiqué ces documents quand ils ont été interceptés, mais qu'on ne les a pas versés au dossier quand a été ouverte l'information contre moi. On avait voulu me tendre un piège. Je l'avais évité ! On en avait la preuve. On en était tout penaud. On se gardait donc de fournir les pièces qui établissaient la correction de mon attitude. Vous me répondrez, M. le Rapp., que, en tout ceci, rien n'est de votre fait et que vous avez produit lors de mon premier interrogatoire de fond, à moi et à mes conseils, tous les documents dont vous étiez saisis. Je veux le croire, je le crois, mais il n'en est pas moins vrai que, en dehors de vous, je l'admets, on a essayé de me causer le préjudice le plus grave et on y est en parti parvenu.

Mais là ne se limitent pas mes observations. J'ai le droit de noter que depuis 6 mois on m'a tourné et retourné sur le gril au sujet de cette grotesque aff. Lipscher, on a contesté la réalité et la sincérité de ma lettre du 18 nov. 1915 qui coupait court à tout alors qu'on avait entre les mains des pièces déci-

sives, péremptoires, qui établissaient que la lettre en question n'était nullement une couverture. J'ai le droit de penser que si, par un hasard providentiel, je n'avais retrouvé la lettre que Lipscher m'envoya le 25 novembre 1913 par l'intermédiaire de sa maîtresse, je n'aurais pas connu la lettre interceptée du 13 décembre. J'ai également le droit d'imaginer que, si la lettre du 1^{er} février 1916 n'avait pas été évoquée devant la Cour de Justice, elle m'eût été cachée. Avec beaucoup de mesure et de réserve, je proteste de toute mon énergie contre de tels errements. Je ne les qualifie pas en ce moment.

Agreez, M. le Rapporteur les nouvelles assurances de mes très distingués sentiments.

J. CAILLAUX,
Député, ancien Président du Conseil.

II. — A la poursuite d'une « preuve »

A peine l'information contre M. Caillaux fut-elle ouverte que la Suisse devint le théâtre d'une série de manœuvres invraisemblables. La police au service de l'accusation se mit, avec un acharnement extraordinaire, à la recherche de la preuve qui permettrait d'écraser l'ancien président du Conseil. « M. Caillaux étant inculpé, a dit quelque part M. Pérès, on a chargé les services de la police de prendre des renseignements. » S'il en avait été ainsi nous nous contenterions de faire état, dans la mesure légitime, des renseignements recueillis, sans soulever la moindre objection. Mais, à la vérité, sous couleur de « prendre des renseignements », on s'est livré à l'égard de M. Caillaux à des pratiques contre lesquelles nous avons le devoir d'élever ici la protestation la plus haute et la plus ferme.

Alors que, dès la première expérience, on était fixé sur le compte du sieur Lipscher et sur la valeur des « renseignements » qu'il pouvait apporter à l'instruction, on s'est acharné auprès de lui, on a recueilli pieusement ses inventions les plus absurdes, on a essayé d'obtenir qu'il livre les documents qu'il prétendait détenir. Ce ne sont pas seulement des indicateurs de police qui ont rempli ces « missions » ; des commissaires de police, des fonctionnaires, n'ont pas craind'aller solliciter ce personnage, et de consigner ses dires les plus stupides dans

des procès-verbaux en bonne et due forme ; des officiers, chargés spécialement de cette besogne par le Ministère de la Guerre, ou attachés à l'Ambassade de France près le Gouvernement helvétique, se sont abaissés au même contact. Or, sur la qualité du « témoin » que l'on sollicitait ainsi, on était fixé depuis longtemps. Sans revenir sur ce que nous avons déjà eu l'occasion d'en dire, rappelons seulement que les moindres épithètes que lui décerne, et à juste raison, l'accusation elle-même, sont : escroc, maître-chanteur, individu taré, agent de l'ennemi. C'est avec cet agent de l'ennemi que ceux qui prétendent parler au nom de la Société n'ont pas craint de négocier,

Car on ne s'est pas contenté de recueillir les « renseignements » qu'il pouvait fournir. On a discuté les conditions auxquelles il consentirait à venir prêter serment pour accuser un ancien président du Conseil des Ministres de France. Et ce n'est que parce que ses prétentions furent ridiculement exorbitantes que la négociation fut abandonnée.

On a été plus loin encore. On a offert à ce témoin des sommes d'argent en échange des papiers qu'il prétendait détenir. Ce sont des agents qui, avec une ingénuité et un air de trouver ces choses naturelles qui sont vraiment faits pour nous troubler, nous en fournissent la preuve dans leurs rapports.

Est-ce tout ? Non. A côté de la police officielle, on a mobilisé tout une tourbe d'indicateurs, d'agents provocateurs, des faussaires, d'espions — dont on se réservait peut-être de faire un jour des témoins — qui, moyennant finance, s'employerent avec zèle à fournir à notre Gouvernement la preuve de la grande trahison de M. Caillaux. Pendant des mois et des mois, cette usine de faux témoignages et de faux documents fonctionna, activement, sur le territoire hospitalier de la Suisse. Mais comme M. Clémenceau en a un jour exprimé le regret à la tribune de la Chambre, on ne peut employer à pareil travail des fils d'académiciens ou des neveux d'archevêques ; il arrive que ces messieurs, après avoir assidûment collaboré, se querellent, se brouillent et se dénoncent. Ce sont alors des procès scandaleux, et des révélations que la raison des honnêtes gens se refuse d'abord à croire exactes, mais qui, malheureusement pour l'honneur de notre pays, ne le sont que trop.

Il ne peut être question d'apporter ici le récit, même

résumé de toutes ces tractations et de toutes ces manœuvres. Cette *Etude* entière n'y aurait point suffi. Mais nous prendrons quelques exemples caractéristiques, et, fidèles à notre méthode objective, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs quelques pièces probantes, choisies entre toutes celles qui forment le dossier de l'instruction.

III. — L'imagination de Lipscher

Voyons d'abord quelques unes des affirmations apportées par le sieur Lipscher, toujours avec la même énergie, et la même apparente sincérité.

Le 20 décembre 1917 (rapport 1291), Lipscher raconte qu'il s'est rencontré avec M. Caillaux le 31 août 1916 à Genève, à l'Hôtel International.

Le 27 janvier 1918 (pièce 150), Lipscher raconte que M. Caillaux s'est rendu en Suisse en septembre 1915 avec deux membres du Gouvernement français, pour y traiter de la paix.

Le 28 janvier 1918 (rapport S.R.G. 81), Lipscher raconte qu'il est venu à Paris. Il y fut reçu par M. Caillaux qu'entouraient MM. Léon Bourgeois, Doumergue et Delanney, préfet de la Seine. Lipscher aurait soumis à ces hommes politiques les propositions de paix de l'Allemagne.

Le 4 mai 1918 (Rapport S.R.G. 193), Lipscher raconte qu'il ne possède pas de lettres de M. Caillaux, mais qu'il en a deux de son secrétaire, M. Fontane ou Fontaine (M. Pontana), l'une le remerciant de la sympathie qu'il a témoignée à l'ancien président du Conseil après les incidents de Vichy, l'autre qui, répondant à une demande d'argent, l'engage à s'adresser à ses mandataires allemands. Faut-il ajouter que jamais Lipscher n'a pu montrer ces lettres qui jamais n'ont existé !

Le 19 mai 1918 (Rapport secret S.R.G. 227), Lipscher raconte qu'il avait des lettres très importantes de M. Caillaux, mais qu'il les a vendues à l'Allemagne. M. Caillaux lui aurait donné de l'argent, une fois par l'intermédiaire de la Duverger, une autre fois directement. Il en administrera, dit-il, la preuve quelques jours plus tard !

D'après le rapport 1475 du 14 septembre 1918, Lipscher se serait rendu à Lyon vers la fin de septembre 1914. Il aurait téléphoné de là à M. Caillaux (c'était impossible !).

Il aurait été mis en communication avec M. Michel, secrétaire de M. Caillaux, et aurait demandé la libération du comte Karolyi, retenu en France. Il raconte que des intermédiaires de M. Caillaux sont venus en Suisse pour parler de paix, mais c'était d'accord avec MM. Briand et Doumergue. En passant, Lipscher indique que Thérèse Duverger n'était chargée d'aucune mission, mais seulement de demander de l'argent à M. Caillaux.

Enfin, d'après le nommé Zohrab, indicateur de police, Lipscher serait venu à Paris avant la bataille de la Marne avec un sauf-conduit de M. Malvy. Il y aurait organisé une conférence qui aurait réuni à Ouchy MM. Doumergue, Bourgeois, Sembat et des Allemands, von Jagow, et de Lancken. Les pourparlers ayant échoué, Lipscher aurait voulu les reprendre après la Marne, mais les Allemands s'y seraient refusés !

Le 3 mars 1918, M. Picard, *commissaire de police*, va relancer Lipscher à Lugano. L'aventurier hongrois produit une nouvelle édition de toutes ses sornettes. Il raconte avec d'abondants détails l' entrevue d'Ouchy, à laquelle, cette fois assistaient MM. Bourgeois, Jean Dupuy, d'Estournelles de Constant, Deschanel et Caillaux, et qui aurait été brusquement suspendue sur un télégramme de l'Empereur d'Allemagne ! Il raconte qu'il aurait obtenu du Ministère du Commerce français, grâce à M. Caillaux et par l'intermédiaire de M. Beauquier, l'autorisation d'importer en Suisse, 13 wagons d'huile !

Et à la suite de cette conversation, le commissaire de police Picard a fait de longues recherches à Ouchy pour retrouver la villa où s'était abritée la conférence, à Lyon et à Bellegarde pour trouver trace des 13 wagons d'huile ! Naturellement en vain ! Pourtant Picard rapporte le procès-verbal dactylographié des entrevues d'Ouchy, que Lipscher lui a remis, et aussi ce renseignement : en 1915, M. Caillaux a séjourné à Ouchy, à l'hôtel Beaurivage. Le procès-verbal est un faux, et jamais M. Caillaux n'a été à Ouchy.

Déposant devant la Commission d'instruction de la Cour de Justice, le 9 novembre 1918, M. Picard raconte longuement toutes ces sottises, sans même avoir l'air de se douter qu'il se couvre d'un ridicule définitif. Mais il y a plus grave à dire sur lui. Ce M. Picard n'ose-t-il pas écrire (pièce 1509) que, Lipscher lui ayant dit qu'il

voulait venir déposer *en faveur de M. Caillaux*, il est « déçu par des déclarations auxquelles il était loin de s'attendre ».

Deux citations encore. Un rapport de police du 21 janvier 1918 (S.R.G. 81 cote 1328) contient cette phrase : « Mon agent estime que Lipscher changera encore une fois d'attitude si on lui offre une grosse somme ».

Dans le rapport 1375, il est expliqué que Lipscher n'a sûrement aucune lettre de M. Caillaux ou de son entourage ; car « il n'aurait pas hésité devant les prix énormes qu'on lui a offert ».

Tout cela est décisif. Lipscher, à toutes ses autres qualités, ajoute celle de menteur sans vergogne. Impossible de songer à faire de cet individu un témoin.

M. Bouchardon l'a vite compris. Le commissaire Picard ne s'était pas contenté d'enregistrer les histoires de Lipscher, il lui avait conseillé de les porter devant le rapporteur du 3^e Conseil de guerre. Et, séance tenante, Lipscher écrit à M. Bouchardon une lettre bouffonne, qui débute ainsi : « Sur les sollicitations de votre mandataire M. Jules Picard, chargé de recueillir des informations concernant mes relations avec M. Joseph Caillaux, j'ai l'honneur, M. le Capitaine, de vous aviser que je suis disposé d'aller, au nom de la vérité, déposer au Conseil de guerre de Paris ». Le magistrat se garda bien de répondre au ridicule personnage. Il épingle seulement sur la lettre une feuille avec ces mots, qui jugent M. Picard comme ils jugent Lipscher : « Je n'ai jamais envoyé de mandataires à Lipscher. Le Rapporteur : Bouchardon ».

IV. — Les missions Faralicq-Nicolle

M. Pérès a cru devoir agir autrement. Par voie de commission rogatoire, il a chargé M. Faralicq, commissaire de police, de se rendre en Suisse, de recueillir les déclarations de Lipscher, et de lui demander de venir déposer devant la Commission d'instruction de la Cour de Justice. Et M. Faralicq n'ayant pu — nous verrons pourquoi — accomplir toute sa tâche, le président de la Commission lui adresse de nouvelles instructions (Rapport Faralicq du 24 décembre 1918) en vertu desquelles le secrétaire du

N° 13-14 — 1^{er}-15 juillet 1919

commissaire, M. Nicolle, devra suppléer son chef, voir Lipscher, et « soumettre à ce dernier le texte de la demande qu'il devrait adresser pour être entendu à titre de témoin.

Nous devons noter immédiatement que M. Pérès a déjà eu l'occasion de justifier son attitude.

Dans son interrogatoire du 3 avril 1919, M. Caillaux s'éleva avec une grande énergie contre une telle procédure :

Il ressort de ces déclarations (faites par M. Faralicq dans son rapport du 24 décembre) la preuve formelle de la sollicitation du témoignage. Bien mieux, le juge donne au témoin des conseils, des instructions ; on lui a préparé un projet de lettre, et cependant le juge sait que le témoin a mis des conditions à son témoignage ! Est-ce qu'il est excessif de prononcer le mot *collusion* dans cette affaire ?...

Ainsi pris à partie, M. Pérès protesta de sa bonne foi :

... Vous avez le droit de tirer tel argument que vous voudrez de la procédure que j'ai employée, mais je ne vous permettrai pas de parler de *collusion* quand il s'agit d'un acte que j'ai accompli en toute loyauté.

Et plus loin :

... Ce qui m'importait, c'était de savoir si Lipscher n'avait pas, comme il l'a déclaré, une correspondance de vous qui aurait pu dissiper certaines obscurités.

Le fait même que je voulais le faire venir ici pour le mettre en demeure — comme j'en avais l'intention — de montrer les fameux papiers dont il parlait à tout le monde, témoigne de ma bonne foi et de mon seul désir de connaître la vérité.

S'il était venu les mains vides — comme il était permis de le supposer — son témoignage ne pouvait que vous servir.

Nous avons tenu à donner ici les déclarations de M. le président Pérès. Mais il nous permettra de remarquer que ses mandataires Faralicq et Nicolle ont totalement trahi ses intentions. Que font-ils en effet ?

M. Faralicq était chargé de « rechercher la résidence actuelle de Léopold Lipscher et de procéder à toutes les investigations utiles et à toutes les auditions utiles, de manière à faciliter la manifestation de la vérité ». M. Faralicq se rend donc à Zurich, où habite Lipscher,

et convoque celui-ci ? Où ? Au Consulat de France. Pour ceux qui s'étonneraient de voir un sujet ennemi, agent de l'ennemi, reçu au siège du Consulat de France, disons tout de suite qu'au cours de cette première entrevue, Lipscher raconta que, la veille, il avait été reçu au même Consulat par *l'attaché militaire à l'Ambassade de France à Berne* ! Dans quel but ? Nous ne le savons pas, et c'est fort regrettable.

A M. Faralieq, Lipscher répond qu'il ira volontiers témoigner. Mais, selon les propres termes du commissaire, Lipscher « subordonne tout témoignage à l'assurance qu'il trouvera asile en cas d'expulsion de Suisse, soit en France, soit dans un autre pays » !

M. Faralieq ne put revoir Lipscher. En effet, il fut convoqué à la Direction de la police de Zurich, où le capitaine Kunz, chef de la police cantonale, lui notifia, au nom du Gouvernement helvétique, « qu'un fonctionnaire français ne pouvait faire, en Suisse, une enquête quelconque sans s'exposer à toutes les rigueurs du Code pénal fédéral ». On trouvera dans *l'Etude documentaire sur les Illégalités dans l'affaire Caillaux* la preuve par les textes de l'incorrection absolue et de l'illégalité de ces missions de police accomplies en violation des conventions internationales. Notons seulement ici que le commissaire Faralieq lui-même souligne leur irrégularité en écrivant : « Il y a lieu de porter la question sur le terrain diplomatique. Il ne faut pas que les commissaires de police chargés de missions judiciaires puissent être exposés à se voir arrêtés sous l'inculpation d'espionnage ».

Obligé de quitter la Suisse, M. Faralieq laissa derrière lui M. Nicolle, son secrétaire, qui continua une besogne dont on n'ignorait cependant pas l'incorrection. Dans son rapport du 18 décembre 1918, M. Nicolle a longuement rapporté ses conversations avec Lipscher.

Dès le premier mot, Lipscher montre exactement ce qu'il vaut : « Quand je verrai M. Pérès, je serai fixé. La France veut, ou enterre l'affaire Caillaux, ou l'aplani, ou la pousser dans ses retranchements. Je suis l'homme de la situation. On ne peut se passer de moi ». Et voici la fin de ces conversations :

Lipscher m'a déclaré : « Je suis prêt à aller en France, je suis prêt à donner mon témoignage, mais auparavant, il me faudrait quelques garanties. J'ai conversé jusqu'à deux heures du matin avec mon avocat, et nous avons beaucoup réfléchi

sur ma situation. Demain, si je témoigne, je change de camp. Je ne veux plus rien devoyer à l'Allemagne. Il est évident qu'en cherchant à servir d'intermédiaire entre celle-ci et M. Caillaux, j'ai été un agent de l'Allemagne ; mais je l'ai été au profit de la France puisque j'agissais dans son intérêt. L'Allemagne ne m'a jamais payé, mais j'ai besoin d'être indépendant vis-à-vis d'elle ». Plusieurs fois, Lipscher m'ayant parlé de ce besoin d'indépendance, je lui ai demandé de préciser ce qu'il entendait par là. Il m'a répondu : « Si je n'ai pas reçu d'argent pour les services que je puis avoir rendus, j'ai tout de même été payé par les affaires commerciales traitées dans le but de me récompenser ».

En dernier ressort, il aurait reçu d'une manière fictive 31.800 francs. Et c'est cette somme qu'il voudrait, dit-il, être à même de rembourser aux Allemands afin qu'aucun reproche ne lui soit fait. Enfin, il demande aussi que sa subsistance lui soit assurée jusqu'à l'époque du procès Caillaux. Il se retirera dans le Tessin ou dans la Suisse Romande pour fuir les Allemands, puis il attendra.

Ce sont là les deux conditions posées par Lipscher.

Devant ce « cynisme révoltant » M. Nicolle comprend qu'il n'y a plus à insister. En réclamant si crûment de l'argent pour venir témoigner, Lipscher a rendu son témoignage définitivement impossible.

V. — Achat et fabrication de « preuves »

Mais si Lipscher a si tranquillement demandé 31.800 francs pour venir déposer devant la justice française, les émissaires de la police n'avaient-ils pas contribué à lui faire trouver cela naturel, par les offres qu'eux-mêmes lui avaient adressées ? On se rappelle ce « rapport » où on lit : « Lipscher chaugera encore une fois d'attitude si on lui offre une grosse somme », et celui qui parle des « prix énormes qu'on lui a offerts » pour les soi-disant documents qu'il prétendait posséder... Il existe au dossier des pièces plus caractéristiques encore, et des documents qui apportent la preuve d'agissements inavouables.

Sous la cote 1372 figure au dossier une lettre dont il convient de reproduire ici les passages essentiels. Datée de Paris, le 26 avril 1918, elle porte en tête : Ministère de la Guerre. Etat-Major de l'Armée. 2^e Bureau. I. Secret. Elle

est intitulée : *Note pour le Commissariat général de la Sécurité Nationale*. Elle débute ainsi :

Conformément aux instructions reçues, les services spéciaux du Ministère de la Guerre, Annemasse, ont cessé toutes tractations avec le journaliste Lipscher en vue de l'achat des lettres de M. Caillaux qui seraient en sa possession.

Au cours des pourparlers qui avaient été engagés à cet effet, les remarques suivantes ont été faites...

Suivent des détails sur Lipscher et sur les enquêtes — pleines de fantaisies d'ailleurs — faites sur lui par la police suisse, et la note conclut :

...L'officier des services spéciaux du Ministère de la Guerre, qui avait été primitivement chargé de ces négociations et qui a recueilli les renseignements relatés ci-dessus, a conservé l'impression que les documents détenus par Lipscher et concernant M. Caillaux n'offraient pas grand intérêt et qu'il n'y avait aucune indication sérieuse et utile à obtenir de cet individu.

La note est ainsi signée : *Pour le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et par son ordre ; — Pour le Général, Major Général ; — Pour le Général sous-chef d'Etat-Major Général empêché ; — signé : GOURGUEN.*

Commenter est inutile. On a négocié avec Lipscher l'achat de ses « documents » ; c'est un officier qui a été chargé de ce joli métier ; c'est une note officielle, qui engage la responsabilité du ministre de la Guerre, qui le constate comme une chose naturelle, avec le regret implicite que tous ces efforts soient restés inutiles.

Mais si les Services Officiels abandonnèrent l'idée d'acheter, à un sujet ennemi, agent de l'ennemi, des documents destinés à être produits en justice, les services officieux, les policiers marrons et masqués, prirent leur suite.

* * *

Le personnage qui apparaît comme le chef de ces services officieux qui ont opéré en Suisse est M. Casella. M. Casella se donne comme un « journaliste ». Et, effectivement, il a été attaché, depuis le début de la guerre, à la rédaction d'un grand journal parisien du matin, comme correspondant à Genève. Mais en même temps — c'est M. Painlevé, ancien ministre de la Guerre et ancien président du Conseil, qui a révélé le fait à la tribune de

la Chambre — il était attaché au 2^e Bureau (contre-espionnage) de l'Etat-Major de l'armée comme indicateur, et c'est en cette « qualité » qu'il est intervenu dans les affaires Bolo, Lenoir, etc. Est-ce aussi comme agent du 2^e Bureau qu'il s'occupa de l'affaire Caillaux ? Cela devra être établi. En tout cas, M. Casella, secondé par son secrétaire Max Aghion, également « journaliste », par un nommé Zorhab, indicateur de police, chevalier d'industrie arménien, par un nommé Yatropoulos, indicateur de police et chevalier d'industrie grec, a essayé d'acheter des documents, d'acheter des témoignages, de faire fabriquer de fausses pièces contre M. Caillaux.

Sans nous arrêter à un récit des faits, qui serait fort long, nous citerons simplement quelques textes.

Dans la note 1372 relative aux achats de documents par les services du Ministère de la Guerre, on lit :

Madame Lipscher (une maîtresse de Lipscher) a fait connaître que MM. Casella et Max Aghion étaient venus proposer à son mari de lui acheter ses documents et que trois entrevues avaient eu lieu à cet effet.

Au cours d'un procès qui se déroula le 12 septembre 1918 devant le tribunal de police de Genève, M. Vettiner, chef de la Sûreté du canton de Genève fit, sous la foi du serment, une déposition dont nous extrayons ce qui suit :

D. — M. Vettiner n'a-t-il pas été appelé à opérer l'arrestation d'un nommé Zohrab, lequel a été détenu un certain temps pour services prohibés ?

M. Vettiner. — Oui, c'est exact.

D. — Savez-vous s'il est exact que Zohrab ait reçu 2.000 francs contre remise de faux documents concernant Czernin, ministre d'Autriche-Hongrie ?

M. Vettiner. — Oui.

D. — N'a-t-il pas été prouvé que ces documents avaient été fabriqués pour être remis à M. Casella, patron de Yatropoulos ?

M. Vettiner. — Oui.

D. — Yatropoulos n'a-t-il pas proposé 10.000 fr. à Athos Athanaciadès, témoin à charge de Zohrab inculpé d'espionnage et de machinations contre Caillaux au profit des Allemands, pour qu'il rétracte son témoignage à charge contre Zohrab devant M. le Juge d'instruction Pahud ?

M. Vettiner. — Athanaciadès est venu me faire cette déclaration.

Et plus loin :

M. Vettiner. — Zohrab, dans son interrogatoire, a reconnu avoir été chargé — du moins il a des lettres — par M. Casella,

de fabriquer des pièces. Il a fait cela parce que Casella était tout puissant et lui avait promis certaine récompense qui l'aurait mis à l'abri de tout besoin ; les pièces se rapportaient à l'affaire Caillaux.

M. Vettiner a ensuite confirmé l'exactitude d'une histoire de 50 wagons de café vendus à l'Allemagne, histoire qui fait apparaître M. Casella comme complice de commerce avec l'ennemi. Mais voici qui est plus grave encore :

D. — M. Vettiner n'a-t-il pas appris au cours de son enquête sur Casella que longtemps avant l'affaire Bolo, Casella avait vendu aux Allemands, par l'intermédiaire d'une personne arrêtée à Zurich, des documents intéressants ?

M. Vettiner. — C'est exact. La personne qui a servi d'intermédiaire entre Casella et l'Allemagne a été plus tard arrêtée à Zurich, où elle était gérante d'une librairie, pour espionnage au profit de l'Allemagne. C'est le directeur d'un journal genevois qui a révélé le fait.

Commerce avec l'ennemi ! Espionnage et peut-être trahison ! Voilà les distractions favorites des vertueux accusateurs de M. Caillaux, quand leur négoce de faux leur laisse des loisirs.

On ne s'étonnera pas qu'après cela l'autorité fédérale suisse ait invité M. Casella, fait Chevalier de la Légion d'Honneur, et attaché à l'Ambassade de France à Berne par le gouvernement de M. Clémenceau, de quitter la Suisse au plus vite — et définitivement (1).

* * *

Au moment même où nous écrivons, un autre scandale vient d'éclater en Suisse. Le journaliste italien qui a contribué à démasquer Casella, M. Perri, vient de dénoncer

(1) Au cours d'une polémique de presse, M. Casella a prétendu que le Conseil d'Etat genevois aurait publiquement détrifié les accusations dont il était l'objet et qu'il qualifie de mensonges. Les avocats de M. Perri et de M. Vettiner ayant cherché à savoir ce qu'il en était, reçurent la réponse suivante :

Monsieur,

Par votre lettre du 9 août, vous nous communiquez une lettre de M. Georges Casella, publiée par le *Journal du Peuple* de Paris, relative à l'enquête ordonnée à la suite

Genève, 13 août 1919.

les agissements d'un avocat nommé Renaud-Charrière, qui fabriquait des faux contre M. Caillaux. Mais à l'heure actuelle, nous ne possédons pas encore de pièces sur cette nouvelle affaire. Nous nous contenterons donc de la signaler à l'attention de nos lecteurs, en nous réservant d'y revenir le moment venu.

de l'interpellation de M. le député A. Lachenal, et vous demandez si à un moment quelconque le Conseil d'Etat aurait porté un jugement dont M. Casella pourrait se prévaloir.

En réponse, nous avons l'honneur de vous faire savoir que les allégations de M. Casella que vous reproduisez dans votre lettre sont absolument inexactes et que, à aucun moment le Conseil d'Etat n'a porté publiquement un jugement ou émis une opinion quelconque au sujet de M. Casella.

Veuillez agréer, Monsieur l'avocat, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le conseiller d'Etat délégué :

Signé : DUSSEILLER.

Pour le Président :

Signé : GAVARD.

CONCLUSION

Sans vouloir tirer la moralité de tous ces faits, qu'il suffit d'énoncer pour que, dans la conscience des honnêtes gens, ils soient immédiatement jugés, résumons les points essentiels de cette Etude.

1^{er} M. Caillaux est innocent. L'accusation lui dit : « Vos correspondances avec Lipscher, les notes émanant du banquier allemand Marx établiraient que, par des contrats ou des entretiens avec des agents notoirement à la solde de l'Allemagne, vous avez tout au moins laissé entrevoir vos dispositions pacifistes et encouragé ainsi les espérances de l'ennemi. » Ainsi, l'accusation reconnaît elle-même qu'il n'y a pas eu *accord*, condition indispensante du crime d'intelligence avec l'ennemi.

Le crime serait d'avoir eu des « dispositions pacifistes », et de les avoir « laissé entrevoir ». Crime nouveau, singulièrement tenu et fugitif ! Que nous voilà loin du complot contre la sûreté de l'Etat.

Mais même à cela, nous répondons : Ni accord, ni contact. M. Caillaux a refusé formellement la réponse que sollicitait Lipscher. Il a mis à la porte le soi-disant émissaire de Marx.

M. Caillaux m'a laissé entrevoir aucunes dépositions pacifistes. Au contraire, il a écrit à Lipscher : En m'adressant vos suggestions, vous me faites injure.

Nous appuyant sur des preuves écrites sur des documents contemporains des événements, émanés de leur principal acteur, sur les lettres de Lipscher à sa maîtresse et à M. Caillaux, nous répétons, en tout indépendance et en toute impartialité, certains de dire la vérité : *M. Caillaux est innocent*.

2^e A cette correspondance, qu'elle essaie d'ignorer, l'accusation préfère des témoignages oraux, ceux de Thérèse Duverger, ceux d'Henri Beauquier. Au témoignage de Thérèse Duverger, ses contradictions successives ; et les démentis que lui infligent sa propre correspondance avec Lipscher, enlèvent toute autorité. L'accusation elle-même a jugé ses affirmations sans valeur, puisque, lorsqu'elle a voulu malgré tout en tirer un argument en faveur de sa thèse, elle a du s'abaisser à en transformer radicalement le sens.

Quant à Henri Beauquier, le seul rapprochement de

ses dépositions successives prouve que cet individu est un faux-témoin ; de plus, il apparaît comme extrêmement suspect, et la Cour de Justice s'étonnera sans doute avec l'opinion publique, que l'instruction ait volontairement négligé de faire la lumière sur son rôle.

Les témoignages invoqués par l'accusation se retournent contre l'accusation elle-même.

3^e Mais le dossier n'apporte pas seulement la preuve de la correction absolue de M. Caillaux. Il jette un jour singulier sur les agissements de la police militaire, qui, connaissant l'intrigue qui s'était nouée dans l'ombre, l'a laissée se dérouler sans intervenir ; qui, lorsqu'un individu suspect est venu apporter des dénonciations contre un homme politique, a fait le silence sur la correspondance qu'elle avait saisie et qui mettait l'ancien ministre hors de cause.

4^e Le dossier apporte encore la preuve, qu'après l'ouverture de l'information judiciaire contre M. Caillaux, la même police a continué en les aggravant les mêmes pratiques : dissimulation de pièces essentielles ; contacts répétés avec un agent de l'ennemi ; tentatives d'achats de documents, ensuite fabrication de pièces fausses. La Cour de Justice aura à dire si elle entend couvrir de tels agissements si elle entend proclamer que, contre un adversaire politique qu'il s'agit d'abattre, tous les moyens, même les plus infâmes sont licites.

Nous voulons terminer en faisant notre cette affirmation de M. Caillaux :

Nous constatons qu'on a fouillé le monde pour trouver une preuve et que toutes les recherches poursuivies par tous les moyens n'ont abouti à récolter en Suisse comme en Amérique que de faux témoignages auprès d'agents de l'ennemi, d'esrocs, de gens tarés, suspects, qu'une justice détachée de la politique écartelerait du prétoire sans l'ombre d'une hésitation.

ANNEXE I

Le Figaro et le Gouvernement hongrois

1^e Lettre de Gaston Calmette, directeur du Figaro à Léopold Lipscher.

A M. Lipscher,
agent du gouvernement hongrois.

Monsieur

Le Figaro, désireux d'avoir des rapport directs avec la Hongrie, a décidé de créer un poste de correspondant en Hongrie qui lui donnerait des informations sur la vie politique et sociale du pays. J'ai l'honneur de vous informer que cette position vous est conférée.

Je vous prie de nous informer régulièrement de tout ce qui pourrait concerner le mouvement politique, social ou économique dont la publication se ferait au moment où le Figaro le jugerait nécessaire.

En même temps je compte sur votre concours pour nous procurer des annonces en Hongrie, lesquelles seraient publiées par votre intermédiaire.

Agreez Monsieur, etc.

Signé : GASTON CALMETTE

* * *

3^e Lettre de M. E. Glaser, administrateur du Figaro au même :

Monsieur

En répondant à votre honorée, je m'empresse de vous informer que votre collaboration au Figaro est acceptée. Ci-joint une lettre et une lettre de créance munies de la signature de notre directeur, qui vous informe de son adhésion.

En ce qui concerne l'affaire dont nous avons parlé, il est tout naturel que nous la conclurons au moment où les trente mille francs de subvention annuelle seront versées au Figaro. En ce qui touche aux annonces et illustrations, dont vous voudriez donner le texte et les clichés, nous sommes disposés de les accepter pour la somme de dix mille francs, qui ne servirait que pour couvrir nos frais postaux et d'imprimerie, etc.

L'honoraire que nous vous donnerions ne serait pas 300/0 mais 25 0/0, comme cela était convenu entre nous et lequel honoraire ne s'étend pas sur les autres dix mille francs qui ne doivent que couvrir nos frais, à moins que vous parveniez à nous faire payer la somme de 12.500 francs.

Signé : E. GLASER,
directeur de l'administration du Figaro.

ANNEXE II

Le « Figaro » à la Chambre des Députés
de Hongrie

du 8 Juillet 1914

M. le Député Lovaszy. — Je dépose une interpellation concernant la façon abusive et écoeurante dont le gouvernement hongrois a inauguré le système de faire paraître dans les grands organes étrangers et notamment au *Figaro* de Paris des articles tendancieux et ce, moyennant espèces... A l'appui de mon interpellation, j'apporte les preuves d'un pacte conclu avec le *Figaro* par l'organe de son représentant, M. Lipscher, et je vais établir que le *Figaro* reçoit annuellement la somme de 30.000 fr. comme subvention. Ce fait est d'autant plus odieux de la part du *Figaro*, que jusqu'ici il était l'ennemi le plus fervent de la Triple alliance, qu'il combattait avec acharnement notre pays, et tout le monde fut stupéfait de remarquer chez lui un brusque revirement en faveur du Gouvernement hongrois. Je vais établir que tandis que les grands organes ont l'habitude de payer les articles que les correspondants leur envoient, dans ce cas, au contraire, c'est le correspondant du *Figaro*, M. Lipscher, qui paie les articles qu'il fait paraître.

M. Polomji. — Avec l'argent du pays! c'est honteux!

M. Lovaszy — L'affaire est claire; voici les lettres adressées par Calmette à M. Lipscher.

(Il lit les lettres).

Il est donc évident qu'un pacte fut conclu entre le gouvernement et Calmette.

M. Kun. — C'est exact comme 2 et 2 font 4.

M. Lovaszy. — Je constate en plus qu'il n'y a pas qu'un accord conclu entre le Gouvernement et le *Figaro*, mais il y a, en même temps, un commencement d'exécution de cet accord, car voici les articles qui ont déjà paru.

(Il lit les articles parus).

Il est donc indiscutable que le Gouvernement hongrois utilise le *Figaro* comme soutien de sa politique et remet à ce dernier des articles pour dissimuler la situation

réelle, corrompue, de tout le pays ; il fait du *Figaro* un soutien du parti gouvernemental au détriment de la situation véridique du pays et il fait écraser l'opposition par une fausse opinion truquée.

Je demande donc au Président du Conseil :

1^o Est-il vrai qu'entre le *Figaro* et le gouvernement hongrois un accord soit intervenu pour une subvention annuelle de 30.000 francs payables en espèces et en publicité d'Etat, et moyennant quoi le *Figaro* s'engagea à rendre des services politiques au Gouvernement hongrois ?

2^o Le président du Conseil peut-il préciser si les articles déjà parus au *Figaro*, et que je viens de lire, sont la suite de cet accord et établissent, d'une façon nette, qu'il y a commencement d'exécution de l'accord en question ?

M. le Comte Tisza, président du Conseil. — Il est de mon devoir d'être le plus possible en relations avec la presse étrangère ; mais ceci ne veut pas dire que je paierai les articles qu'elle fait paraître. Dans l'affaire du *Figaro* je crois me rappeler qu'il désire une subvention, mais je ne crois pas que les articles que le député Lovaszy vient de lire soient de la part du *Figaro* la reproduction de mon opinion. Ces articles émanent de M. Lipscher, le correspondant du *Figaro*, et ils ne me regardent pas.

Député Lovaszy. — Je constate que le président du Conseil, comme d'habitude, fait l'ignorant, quand on l'interroge sur une question délicate. Il a l'habitude de se faire passer pour une vierge qui vit dans un monde pourri et ne veut pas s'apercevoir de la corruption abominable de ses auxiliaires.

Mais voici les articles, jugez-en !

M. Tisza. — Ils ne me regardent pas !

M. Lovaszy. — J'insiste sur le fait que ces articles parus dans le *Figaro* émanent du bureau de la presse du Gouvernement. J'ai les preuves ! Lipscher possède les manuscrits officiels, préparés par Barat, chef du Bureau de la presse.

Inutile de nier plus longtemps !

Vous venez d'avouer vous-même que le *Figaro* a sollicité une subvention !

Si vous étiez à cheval sur les principes, comme vous voudriez nous le faire croire, vous auriez dû mettre à la porte le *Figaro* au moment qu'il offrait ces services. Vous cherchez à vous dérober aux responsabilités; cependant vous êtes responsable de vos auxiliaires. Voudriez vous nous faire croire que le *Figaro* va soutenir les affaires hongroises pour rien, par amour pour nous?

Je vous conjure de répondre, car je vais vous préciser les faits!

N'avez-vous pas répondu au moment où le *Figaro* ayant déjà publié les articles demandait le versement des 30.000 fr. que votre caisse de disponibilités « ne possérait pas actuellement les fonds nécessaires »? Mais vous les avez renvoyés chez le ministre du Commerce et de l'Agriculture en leur disant que ces messieurs auraient plus de facilités de grever leur portefeuille et pourraient, en attendant, allouer au *Figaro* une publicité d'Etat?

(Exclamations. Grand bruit.)

M. Tisza. — Je ne puis vous donner momentanément une réponse détaillée. Il m'est impossible de préciser par cœur ce qui s'est passé, car je ne me rappelle pas tous les détails. (*Grands rires*). J'avoue que j'ai fait donner de l'argent pour la publicité des bains.

M. Palomji. — Mais vous et votre politique n'êtes pas un bain!

M. Lovasz. — De la réponse évasive du président du Conseil, il résulte que le *Figaro* est acheté par le Gouvernement hongrois, que les articles parus et ceux qui paraîtront sont payés par une subvention annuelle et par de la publicité d'Etat, pour masquer les services politiques rendus par ce dernier en publiant des articles mensongers au détriment de l'opposition hongroise, pour leurrer l'opinion en France sur la situation réelle, très triste du pays hongrois.

A nos Abonnés au Bulletin des Droits de l'Homme

Indépendamment de ce que publie sur l'affaire Caillaux le *Bulletin des Droits de l'Homme*, nous avons entrepris, en exécution d'une résolution du Comité Central, en date du 2 mai 1919, la publication du texte officiel des Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Cour de Justice.

Ces interrogatoires paraissent par fascicules de 64 pages à 0 fr. 75 le fascicule ; 4 fr. 50 la série de sept. Les cinq premiers fascicules ont paru.

L'abonnement au *Bulletin* ne donne pas droit à ces fascicules, qui sont publiés hors série.

Sont publiés de même en dehors du *Bulletin* :
L'Annuaire de la Ligue des Droits de l'Homme 1919 (2 francs) ;

Le Compte-rendu du Congrès de 1918 (2 fr. 50) ;

Le Statut Indigène en Algérie (Rapport de la section Oranaise) (0 fr. 50) :

Le procès Maley (Etude critique par M. François Albert, agrégé de l'Université (0 fr. 75) ;

Le Manuel des Droits des victimes de la guerre, par le docteur Léon Mabille (1 fr.).

Adresser les demandes au siège de la Ligue, 10, rue de l'Université, Paris (VII^e).

N. B. — Quiconque nous enverra **sept souscriptions** à la série de **sept fascicules** des Interrogatoires recevra gratuitement

Sept fascicules de cette collection au fur et à mesure de leur sortie de presse ;

Ou **sept brochures** à cinquante centimes de notre Bibliothèque de guerre (Voir le catalogue, page 127) ; —

Ou **sept brochures** à cinquante centimes, série de notre catalogue d'avant guerre (pages 63 et 64).

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, bd du Temple, Paris (TÉL. ROQUETTE 81-16)
(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs
Fournitures
pour
Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX
pour exportation
PRIX TRÈS RÉDUITS

pour Coopératives régimentaires,
Camions-Bazars, Comités, etc.

Pierres à briquets
Briquets

PIÈCES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

PAPETERIE

Lampes de poche, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.
Faisons découvert pour Coopératives militaires

AFFAIRE CAILLAUX

La Ligue des Droits de l'Homme publie sur l'affaire Caillaux deux séries de brochures :

1^o Dans le *Bulletin des Droits de l'Homme* (64 pages tous les 15 jours, 3 francs par an) des Etudes particulières traitant des divers aspects de l'affaire Caillaux ; deux de ces Etudes ont paru.

2^o En fascicules spéciaux, non servis aux abonnés du *Bulletin*, le texte officiel et intégral des Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'instruction de la Cour de Justice (fascicule de 64 pages 0 fr. 75 ; la série de 7 fascicules 4 fr. 50) ; les cinq premiers fascicules ont paru.

Le secrétaire général-gérant : HENRI GUERNUT.



Imprimerie R. LAROCHE,

14, rue Vivienne, Paris. Téléphone Central 61.09